



RD7 - DOUBLEMENT ENTRE "LA PETITE TOURNÉE" ET "LA LANDE BLANCHE"

Communes de KERFOT, YVIAS et PAIMPOL - Département des Côtes d'Armor (22)



Bilan de la concertation publique préalable de 2022

Déroulement du 7 Mars au 8 Avril 2022

Date de mise à disposition du public 13 juillet 2022

Sommaire

I Le projet soumis à la concertation préalable.....	4
I.1 présentation générale.....	4
I.2 Avancement de l'opération depuis le bilan de concertation de 2021.....	6
I.2.1 Les principes d'aménagements du tracé 2022.....	7
I.2.2 Itinéraire de la voie de desserte locale.....	7
I.2.3 Echangeur a kervouriou naour.....	7
I.2.4 Points d'échanges de la zone d'activités du Savazou.....	8
I.2.5 Point d'échanges du carrefour des Rues.....	8
I.2.6 Voie d'insertion pour véhicules lents.....	8
I.2.7 Ouvrages Vallée de Kerfot.....	9
I.2.8 Ouvrage de Poustoulic au sud de Kerfot.....	9
I.3 Le tracé proposé à la concertation 2022.....	10
II La concertation publique : contexte et modalités.....	17
II.1 Le cadre réglementaire.....	17
II.2 Les modalités de la concertation publique 2022.....	18
II.3 Insertion de la concertation dans la procédure administrative et technique.....	18
III Bilan des échanges et avis émis lors de la concertation.....	18
III.1 Bilan quantitatif de la concertation.....	18
III.2 Bilan de la concertation par thème.....	19
III.2.1 Le projet.....	19
III.2.2 La conception routière.....	19
III.2.3 L'aménagement foncier.....	20
III.2.4 Les aménagements connexes.....	20
III.3 Tableaux récapitulatif des requêtes des registres de la concertation.....	20

III.3.1 Le registre numérique.....	20
III.3.2 Le registre papier en mairie de kerfot.....	21
III.3.3 Les délibérations des mairies de kerfot et yvias.....	22
III.4 Localisation des requêtes.....	22
IV Adaptations du projet suite aux avis et aux propositions émis lors de la concertation.....	27
IV.1 Sécurisation du giratoire de la lande blanche.....	27
IV.2 PI de Poustoulic.....	27
IV.2.1 Variante C1 actualisée au lieu dit Poustoulic.....	27
IV.2.2 Variante C2 localisée plus au sud (au niveau de carrefour rd7 - chemin hent don).....	28
IV.3 Alternative à l'échangeur de Kervouriou-Naour.....	30
IV.3.1 Variante ouvrage de franchissement au lieu dit kervouriou naour.....	30
IV.3.2 Variante ouvrage de franchissement au lieu dit kerogel.....	31
IV.4 Ouvrage mobilités douces vallée de kerfot.....	31
IV.5 Piste cyclable sur 4 kms.....	31
IV.6 Projet global.....	32
IV.7 Conclusion.....	32
V Annexes.....	34
V.1 Compte rendus réunions.....	34
V.2 Délibérations des Conseils Municipaux de Kerfot et yvias.....	37
V.3 Revue de presse.....	39

I LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION PRÉALABLE

I.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

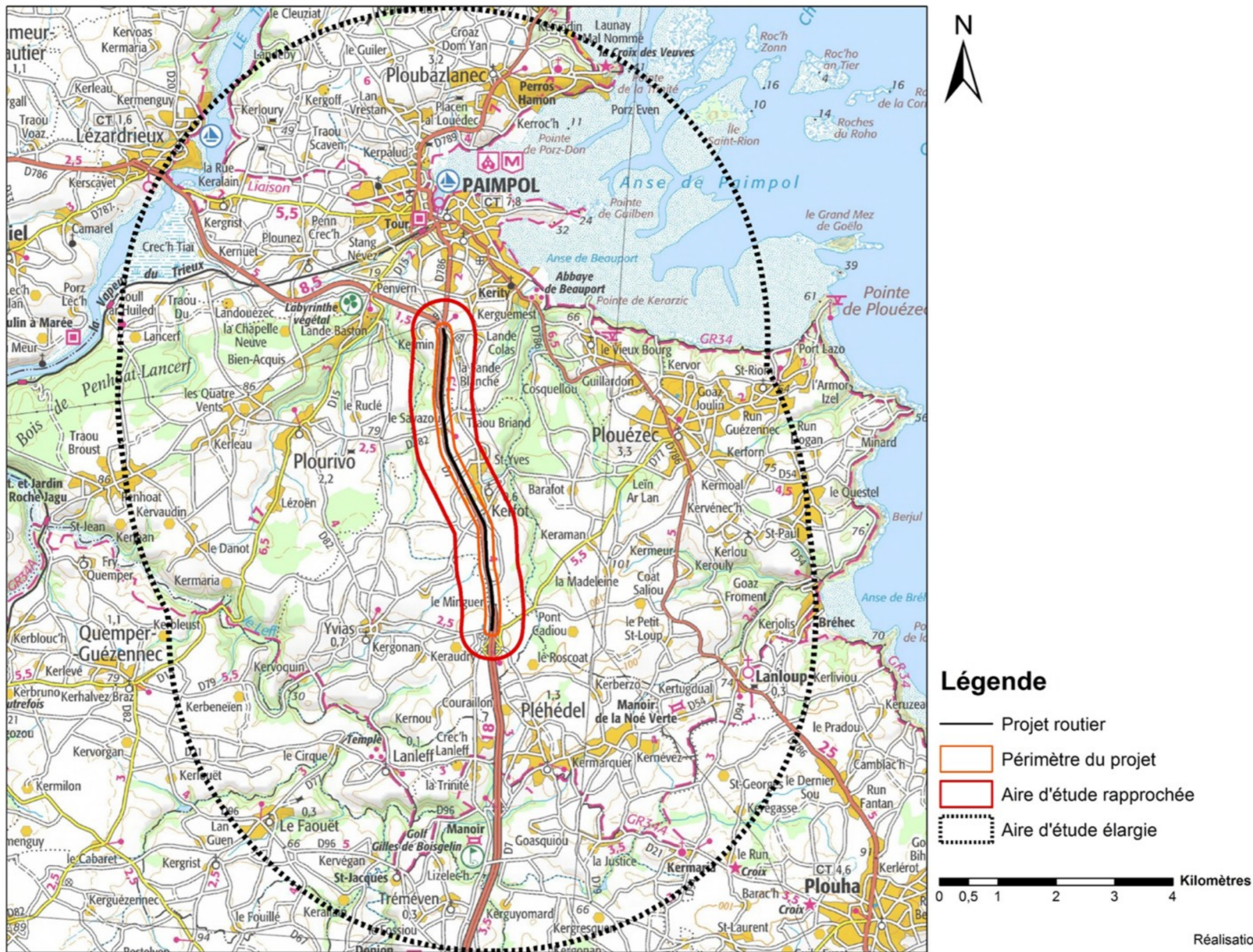
Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor a inscrit à son schéma routier la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol.

L'opération de doublement de la RD7 entre l'échangeur de « La Petite Tournée » et le créneau de « La Lande Blanche » constitue l'ultime étape d'aménagement de la RD7. Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- **Sécuriser l'itinéraire** par l'aménagement de points d'échanges et la suppression des accès directs ;
- **Mieux prendre en compte les mobilités actives** par la création de liaisons douces et de traversées sécurisées ;
- **Augmenter le niveau de service et améliorer la fluidité des trafics** de transit et d'intérêt local ;
- **Contribuer au désenclavement du bassin** économique et légumier de Paimpol, au développement des zones d'activités existantes

Le projet consiste à doubler sur place la RD7 existante sur une longueur de 4 000 mètres, entre le créneau à 2 x 2 voies de La Lande Blanche et l'échangeur de La Petite Tournée.

Ce doublement s'accompagnera de la suppression des accès directs sur la RD7, de la réalisation de deux points d'échanges type giratoire aux carrefours des Rues et de la zone artisanale du Savazou, d'un passage inférieur à la RD7 au lieu dit Poustoulic à gabarit routier et d'un passage inférieur configuré pour les liaisons douces localisé au nord de la vallée du Kerfot.



Carte 1 : les aires d'étude du projet

Le projet de future RD7 applaudi par les habitants

Pays de Paimpol — Après trente ans de tergiversations, le projet proposé par le Département concernant la mise en 2x2 voies, entre Kerfot et Paimpol, semble enfin faire l'unanimité. Des détails restent à régler.

Quand la réunion a commencé, mardi en début de soirée, à la salle des fêtes de Kerfot, les 150 personnes du public ne savaient pas trop à quoi s'attendre. « C'est une réunion très attendue », souligne d'emblée Caroline Sansom-Raoul, maire de Kerfot. C'est peu dire.

Après trente ans de discussion, le projet de mise en 2x2 voies, entre Kerfot et Paimpol, se heurte à de nombreuses demandes de la part d'associations et collectifs. Face aux habitants, les équipes du Département étaient présentes pour présenter une énième mouture du futur tracé. Afin de permettre à un maximum de personnes d'assister à la présentation, la réunion était retransmise sur le site du Département.

Ce projet « se rapproche de nos souhaits »

Au programme : « Un projet qui prend en compte les demandes, après plusieurs concertations, promet le Département. Un projet sécurisé, peu impactant sur les zones humides, prévu pour 9 000 voitures par jour en moyenne, jusqu'à 13 000 en été. »

Celui-ci prévoit, sur la portion entre la Lande-Blanche et le Savazou, un giratoire et une bretelle de sortie vers la zone industrielle, dont les usagers craignent son isolement. Une voie pour véhicules lents, une voie douce pour relier Kerfot au Savazou et une vitesse limitée à 90 km/h.

« C'est moins d'impact foncier, moins d'impact sur les zones humides, une amélioration de la continuité agricole et une prise en compte des mobilités actives », vante André Coënt, vice-président en charge des infrastructures au conseil départemental.



Bonne surprise pour le public venu en nombre mardi soir à Kerfot. Le projet de future RD7 semble avoir pris en compte leurs revendications. PHOTO : OUEST FRANCE

Fin de l'exposé et la salle reste quelques instants silencieuse. Puis, des applaudissements commencent à surgir. Le public comprend que la plupart des revendications ont été prises en compte. « On se réjouit de voir ce projet sous cette forme. Il reste encore des détails, comme la voie douce, mais on reconnaît que le projet a bien évolué et se rapproche de nos souhaits », exprime Yves Nabucet, de l'association Bois et Vallée du Correc.

La ville de Paimpol, par la voix de Jacky Gouault, se joint à l'avis des maires d'Yvias, Plourivo et Kerfot, en affirmant être « content du projet présenté ». « C'est un bon compromis et personne n'a été oublié », ajoute Caroline Sansom-Raoul. « Un bon projet », enchaîne Karine Le Graet, maire d'Yvias. Vincent Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol agglomération, est lui aussi satisfait.

Estimé aux alentours des 10 millions d'euros, le nouveau projet sera

consultable en mairie de Kerfot, à partir du lundi 7 mars et visible sur le site du Département. Des permanences sont prévues les mardi 15 mars et samedi 26 mars, le matin. Les démarches administratives suivront, en 2024, date à laquelle le dossier sera instruit pour autorisation.

Il faudra attendre plusieurs années (entre 2026 et 2027) pour que ce dossier aboutisse enfin. Mais un cap qui semble enfin faire l'unanimité semble s'être dessiné.

I.2 AVANCEMENT DE L'OPÉRATION DEPUIS LE BILAN DE CONCERTATION DE 2021

Depuis la diffusion du bilan de concertation de juillet 2021, le Département des Côtes d'Armor a tenu compte des avis émis dans la mesure de la faisabilité technique et du respect de la recherche de solution de moindre impact pour l'environnement.

Le projet de 2021 et plus particulièrement le nouveau tracé de la voie parallèle a fait réagir les habitants et concitoyens des communes concernées par ce projet. De nombreuses contributions ont été déposées contre ce nouveau projet dont une pétition de 180 signatures.

Le bilan de la concertation 2021 a permis d'analyser par thématique, par type d'aménagement et par secteur, les points favorables et défavorables du projet et ainsi proposer une nouvelle optimisation de celui-ci conformément aux réglementations techniques et réglementaires en vigueur.

Le service grands travaux du Département a proposé en juin 2021 à la maîtrise d'ouvrage un nouveau projet en prenant en compte la plupart des observations et concilier les intérêts locaux aux objectifs visés par ce projet.

Ce nouvel aménagement a été présenté après les élections départementales aux nouveaux élus avant une présentation en comité de pilotage le 22 novembre 2021 en présence des élus de l'agglomération Guingamp Paimpol Agglomération et des communes concernées : Kerfot, Yvias et Paimpol.

En parallèle de ce travail, le collectif de riverains du Savazou s'est constitué après la concertation, en mai 2021, pour proposer des solutions d'aménagement. Ce collectif a rejoint l'association Bois et Vallée du Correc et à leur initiative, deux réunions de concertation et d'échanges ont eu lieu avec les habitants en octobre et novembre 2021 sur les communes de Kerfot et Yvias.

Une réunion de concertation préalable du public a eu lieu le 22 février 2022 en présence des élus départementaux, communautaires et communaux. 150 personnes étaient présentes physiquement et 69 autres personnes étaient connectées sur le site du Département pour assister à la réunion à distance, réunion diffusée en live avec possibilité de poser ses questions par sms.

Le nouveau parti d'aménagement et les modalités de la nouvelle concertation programmée du 7 mars au 8 avril 2022 ont été présentés par le directeur des Infrastructures et le service grands travaux du Conseil Départemental.

Les prises de paroles d'élus et du public en réaction à ce nouveau parti d'aménagement étaient unanimement positives. Le projet proposé par le Conseil départemental retranscrit la plupart des propositions transmises par les citoyens locaux, l'association Bois et Vallée du Correc et le collectif du Savazou.

Le travail effectué par le service grands travaux a été félicité et remercié pour les adaptations techniques effectuées prenant en compte les requêtes des précédentes concertations préalables (2018 et 2021). Le compte-rendu de la réunion de concertation préalable du public du 22/02/22 est joint en annexes. Les représentants de l'association Bois et Vallée du Correc et le collectif du Savazou ont été reçus par le service grands travaux pendant la période de concertation. Le compte rendu de réunion du 04/04 est joint en annexe.

Figure 1 : Article de presse relatif à la réunion de concertation du public (Ouest France Lannion-Paimpol du 24/02/2022)

1.2.1 LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS DU TRACÉ 2022

Le nouveau parti d'aménagement est axé sur la possibilité aux engins agricoles d'accéder à la future 2x2 voies en circulant sur la voie lente. Par conséquent, la vitesse sur cette portion de 4 kms de 2x2 voies sera abaissée à 90 au lieu de 110 km/h pour concilier sécurité routière et cadre de vie des habitants de Kerfot (diminution des nuisances sonores).

De par cette nouvelle configuration, les nombreuses modifications d'aménagement sont détaillées ci-après en dissociant les suppressions d'ouvrages du projet 2021 et la réalisation de nouveaux ouvrages compatibles à l'ensemble des objectifs visés et des requêtes des précédentes concertations.

Les ouvrages constitutifs du projet 2021 supprimés sont les suivants :

- Une partie de l'itinéraire de substitution entre le giratoire de la Lande Blanche et le passage inférieur de Poustoulic ;
- L'échangeur de Kervouriou Naour et la desserte du bourg de Kerfot.

Les nouveaux ouvrages proposés sont les suivants :

- Deux giratoires au niveau de la zone d'activités du Savazou et des Rues permettant les échanges du trafic local et des mobilités douces;
- Une bretelle d'accès direct au Nord de la zone du Savazou dans le sens Paimpol – St Brieuc ;
- Un barreau de desserte du bourg de Kerfot connecté entre le futur giratoire du Savazou et la VC 7 ;
- Un itinéraire sécurisé pour les mobilités actives avec des voies vertes et un ouvrage de franchissement dédié localisé au nord de la vallée du Kerfot ;
- Une bretelle d'insertion sécurisée pour les véhicules lents empruntant la future 2x2 voies localisée au niveau de l'échangeur de la Petite Tournée sens St Brieuc – Paimpol ;

Les ouvrages maintenus sont les suivants :

Comme présenté en 2021, l'implantation et les caractéristiques de l'ouvrage au lieu dit Poustoulic issues de la proposition des exploitants agricoles du secteur sont conservées (passage inférieur à gabarit 4,80 m).

L'ouvrage de rétablissement dans la vallée du cours d'eau Le Kerfot sera proposé en ouvrage mixte : cours d'eau et passage petite et moyenne faune.

1.2.2 ITINÉRAIRE DE LA VOIE DE DESSERTE LOCALE

La voie de desserte locale proposée en 2021 requalifiant la voie communale 7 comme itinéraire de substitution à la fois utile au trafic agricole et routier local ainsi qu'aux déplacements doux (vélo, piéton...) a fait l'objet d'une forte opposition de par les nuisances sonores que le trafic agricole occasionnerait.

Par conséquent, ce tronçon de voie partant du giratoire de la Lande Blanche, empruntant l'échangeur de Kervouriou, et se connectant à l'ouvrage de Poustoulic n'est plus justifié dans le cadre du nouveau projet proposé par le Département.

La création de deux points d'échanges de type giratoire au niveau de la zone d'activités du Savazou et du carrefour des Rues et l'abaissement de la vitesse à 90 km/h permet l'intégration du trafic agricole sur la future 2x2 voies en sécurité.

L'itinéraire de la voie de desserte locale reste inchangé de l'ouvrage de Poustoulic jusqu'à l'échangeur de la Petite Tournée (au sud du projet).

1.2.3 ÉCHANGEUR A KERVOURIOU NAOUR

De par la nouvelle proposition composée d'une bretelle d'accès direct au nord de la zone d'activités du Savazou, d'un giratoire au niveau du carrefour existant avec la route départementale vers Plourivo desservant la zone d'activités et d'un barreau de desserte vers le bourg de Kerfot, l'échangeur de Kervouriou Naour est supprimé.

La suppression de cet ouvrage, consommateur de surface agricole, permet de diminuer de 6 ha (4,4 ha d'impact routier et 1,6 ha de délaissés routiers) les impacts sur le foncier des exploitations agricoles à proximité immédiate.

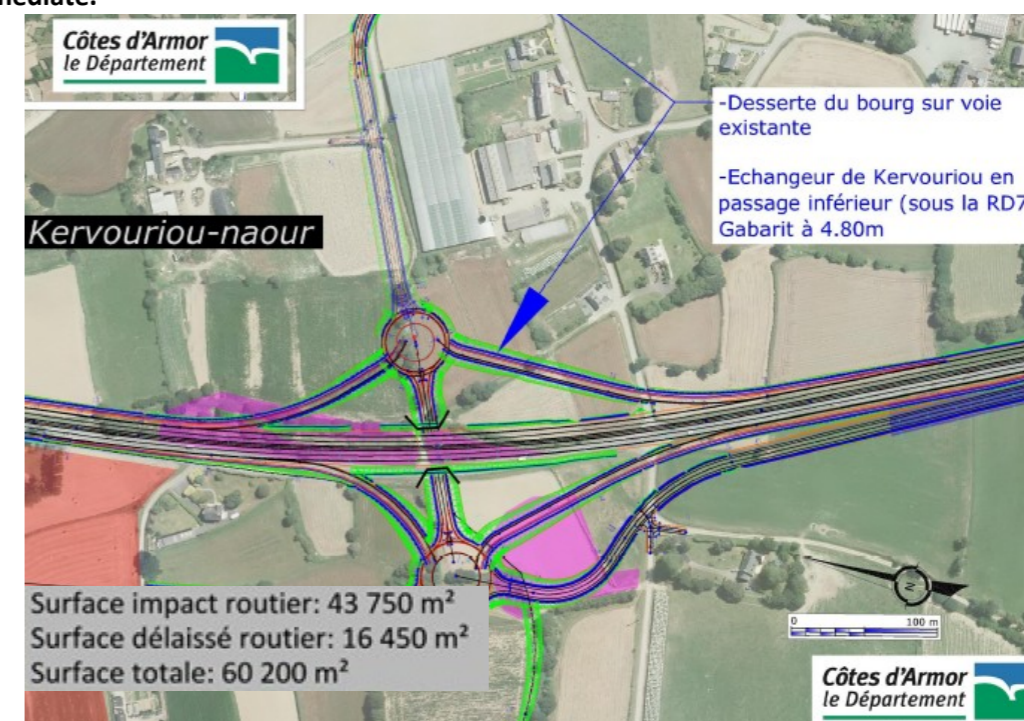


Figure 2 : Suppression de l'échangeur à « Kervouriou Naour » proposé en passage inférieur à la concertation publique 2021

Il permet également la suppression des nuisances sonores des riverains du secteur par l'éloignement plus au nord du barreau de desserte du bourg de Kerfot (points d'accroche sur le giratoire du Savazou et de la VC7).

1.2.4 POINTS D'ÉCHANGES DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU SAVAZOU

Un point d'échange type giratoire est proposé au niveau de la zone d'activités du Savazou en lieu et place du carrefour existant pour permettre au trafic agricole et routier local et aux mobilités actives de traverser la future RD7 et de l'emprunter en sécurité.

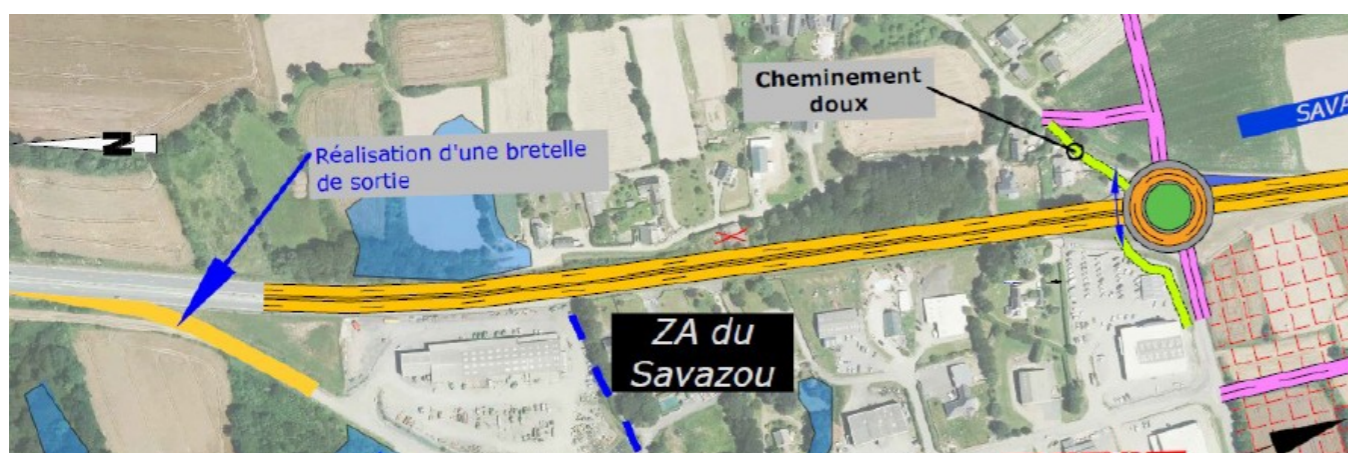


Figure 3 : Zones d'activités du Savazou : Aménagements routiers proposés à la concertation publique 2022

Ce giratoire sera dimensionné en fonction des usages locaux (agricole, nautisme, bus, poids lourds....) et être compatibles aux mouvements de giration et ainsi faciliter leur insertion dans la circulation en toute sécurité.

Concernant les mobilités actives, des équipements appropriés seront intégrés au giratoire pour sécuriser et faciliter le franchissement de la future 2x2 voies. Une continuité des voies de déplacements doux est proposée de part et d'autre du giratoire.

Au nord de la zone d'activités du Savazou, une bretelle d'accès direct à la zone est proposée pour faciliter l'accessibilité des gros porteurs et tracteurs en provenance de Paimpol. Cette bretelle permettra de délester une partie du trafic agricole et artisanal du futur giratoire du Savazou.

Le dernier aménagement proposé dans ce secteur est le raccordement d'un barreau de desserte entre le futur giratoire et l'actuelle VC 7 irriguant ainsi le trafic en provenance de Plourivo et la zone artisanale vers le bourg de Kerfot.

1.2.5 POINT D'ÉCHANGES DU CARREFOUR DES RUES

Des mêmes caractéristiques que le point d'échange du Savazou, un giratoire est proposé en lieu et place du carrefour des Rues pour permettre au trafic agricole et routier local et aux mobilités actives de traverser la future RD7 et de l'emprunter en sécurité.

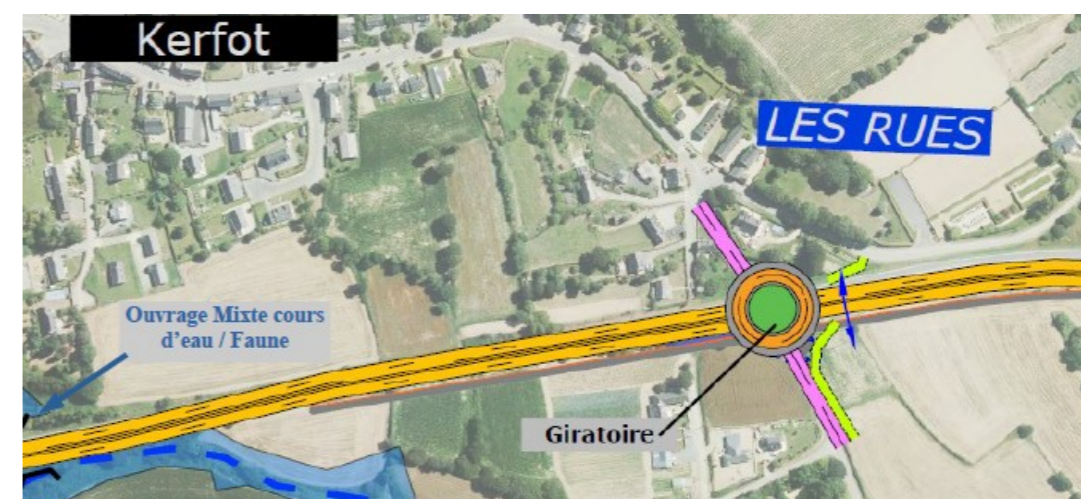


Figure 4 : Carrefour des Rues : giratoire proposé à la concertation publique 2022

Ce giratoire sera dimensionné en fonction des usages locaux (agricole, nautisme, bus, poids lourds....) et adapté aux mouvements de giration de gros porteurs pour y faciliter leur insertion dans le flux de circulation en toute sécurité.

1.2.6 VOIE D'INSERTION POUR VÉHICULES LENTS

Au niveau de l'échangeur de la Petite Tournée dans le sens St Briec – Paimpol, une bretelle d'insertion spécifique se prolongeant sur la file de droite de la future 2x2 voies est proposée pour faciliter l'insertion des véhicules lents et autres véhicules. Les véhicules provenant de St Briec seront dirigés vers la file de gauche sur plusieurs centaines de mètres et pourront se rabattre sur la file de droite après dépassement des véhicules lents.



Figure 5 : Echangeur de la Petite Tournée : Voie d'insertion (sens St Briec – Paimpol) proposée à la concertation publique 2022

1.2.7 OUVRAGES VALLÉE DE KERFOT

Au nord de la vallée du cours d'eau le Kerfot, un ouvrage de type pont cadre sera dimensionné pour conserver une continuité des mobilités actives. Le second ouvrage de type pont cadre sera dimensionné pour rétablir la trame verte et bleue, améliorer l'écoulement du cours d'eau et le passage de la petite et moyenne faune.

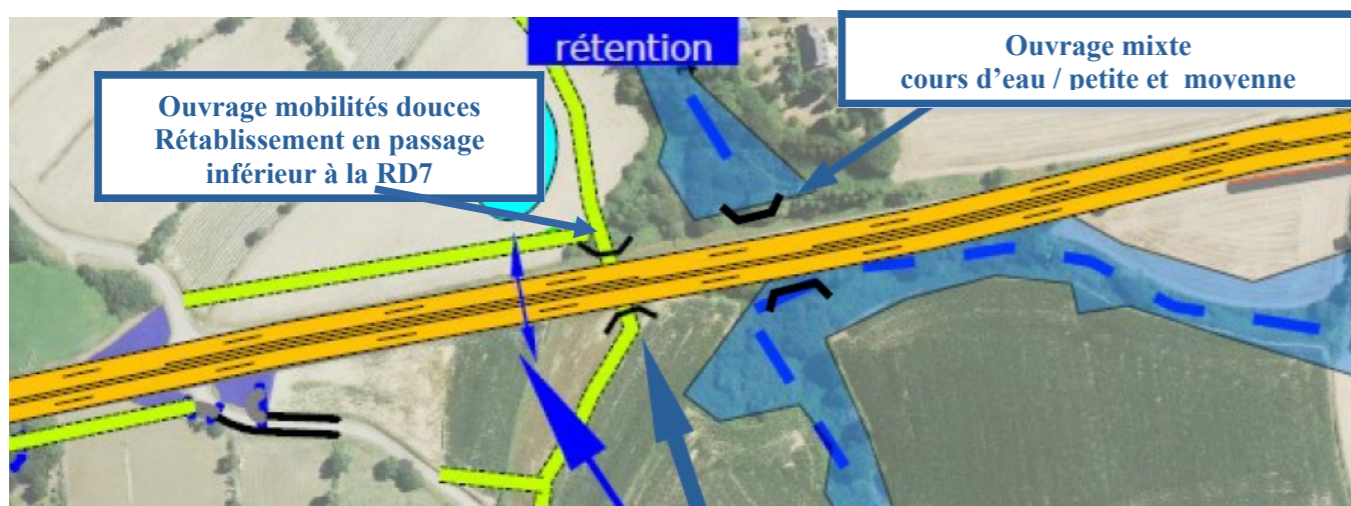


Figure 6 : Vallée du Kerfot : Ouvrages Trame verte et bleue et mobilité douce proposés à la concertation publique 2022

1.2.8 OUVRAGE DE POUSTOULIC AU SUD DE KERFOT

Après la restitution du bilan de concertation 2018, cette variante a été optimisée après échanges avec les exploitants agricoles locaux. La variante optimisée (carte 2) a été présentée lors de la concertation 2021.

Suite aux remarques des riverains et exploitants agricoles lors de la concertation de 2018, l'ouvrage a bien été conservé en passage inférieur mais son implantation et son gabarit ont été modifiés. Des échanges sur site avec le propriétaire de l'exploitation agricole à proximité immédiate du raccordement ont permis ces ajustements.

L'augmentation du gabarit à 4,80 m permet de répondre aux besoins des activités agricoles et artisanales du secteur (livraisons poids lourds, parcellaire d'exploitation de part et d'autre de la RD7...)

La concertation avec l'exploitant agricole le plus impacté dans le secteur a permis d'optimiser l'implantation de l'ouvrage tout en minimisant les impacts sur le foncier et le fonctionnement de l'exploitation. Cette implantation, localisée plus au sud par rapport à celle de 2018, intègre également la desserte d'une entreprise artisanale et d'une propriété privée. Le point de raccordement au niveau de la voie de Poustoulic est rétabli au nord de l'exploitation agricole comme convenu après échange avec l'exploitant.

L'ouvrage de Poustoulic présenté en 2022 reste donc inchangé hormis l'implantation de la voie de substitution modifiée à l'ouest, côté piste ULM (carte 3). La voie de substitution provenant de Paimpol est supprimée suite au report du trafic agricole sur la future RD7 à 2x2voies. Cette substitution de voie permet de limiter les impacts sur le foncier agricole et sur les milieux naturels (zones humides, bocage...).

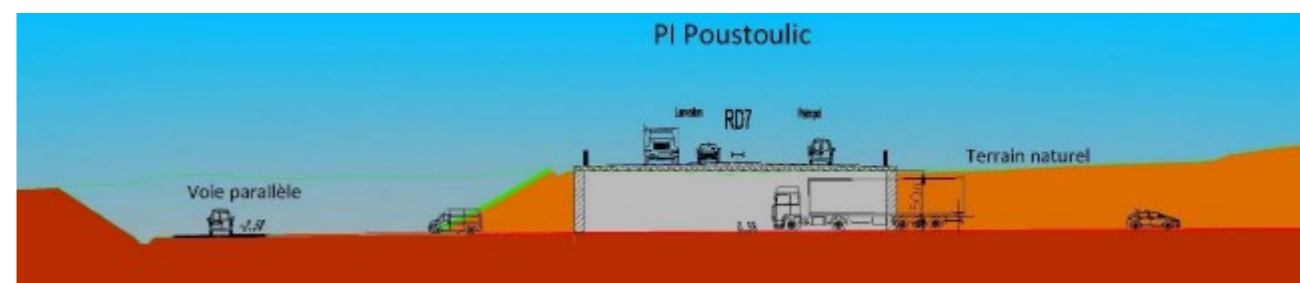
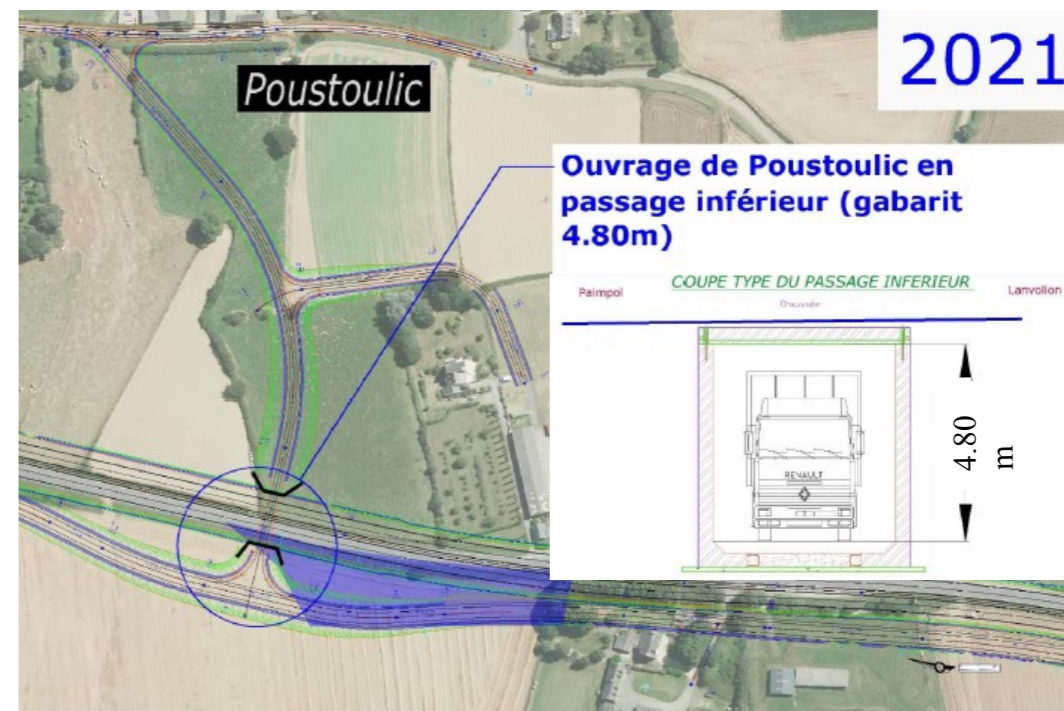
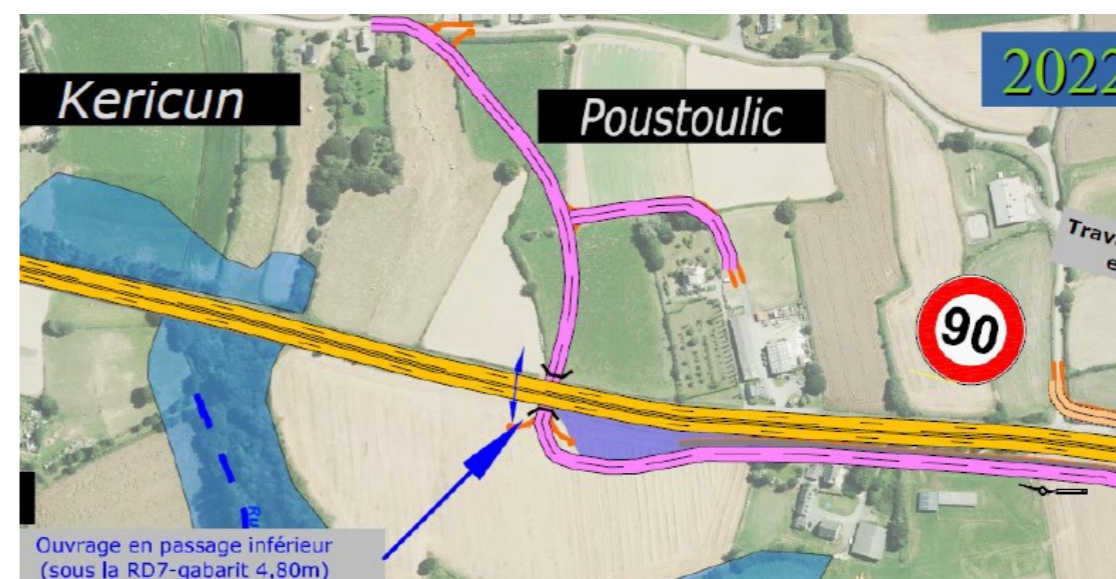


Figure 7 : La coupe longitudinale de l'ouvrage en passage inférieur (PI) à la RD7 au lieu dit « Poustoulic »

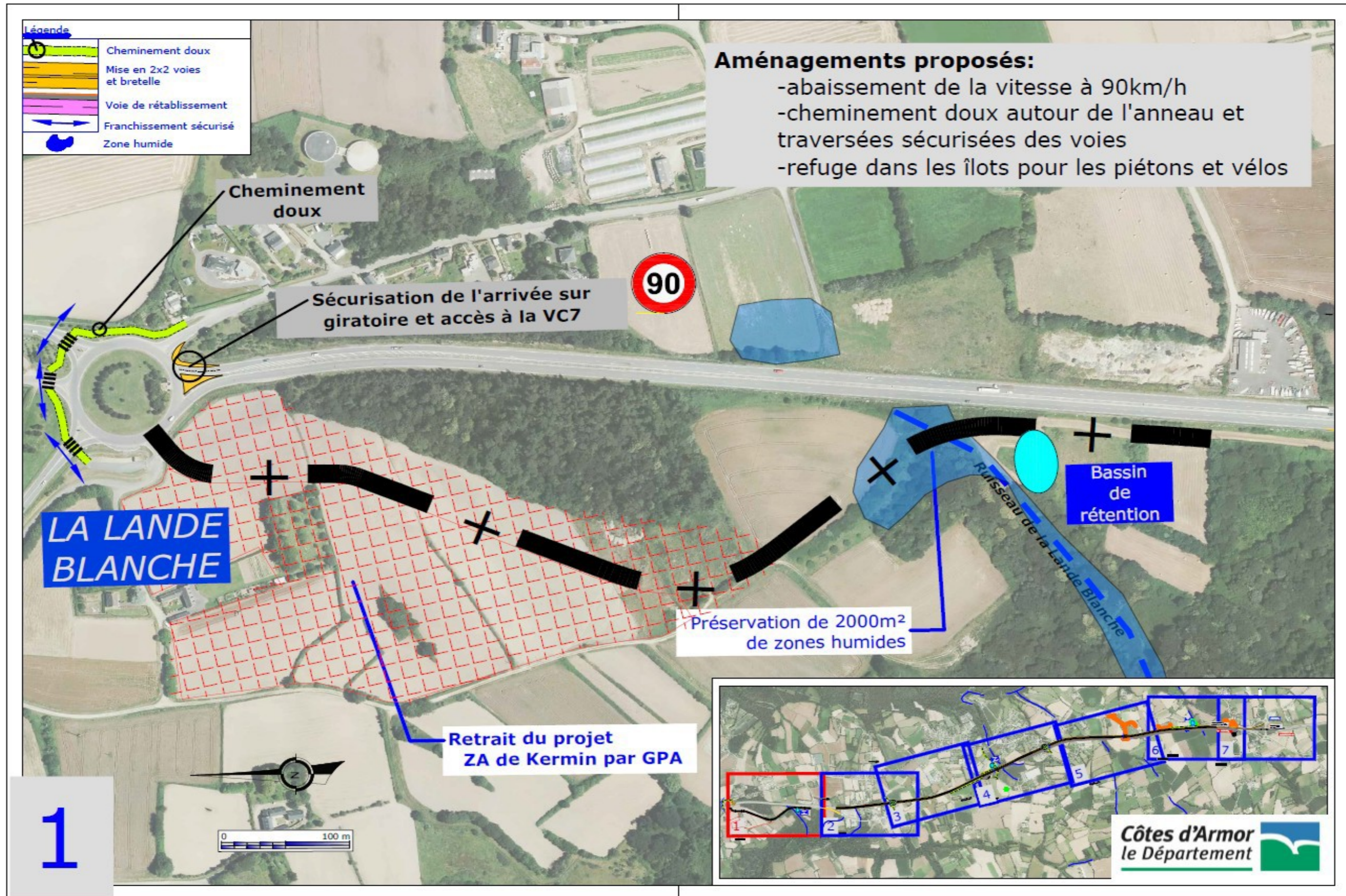


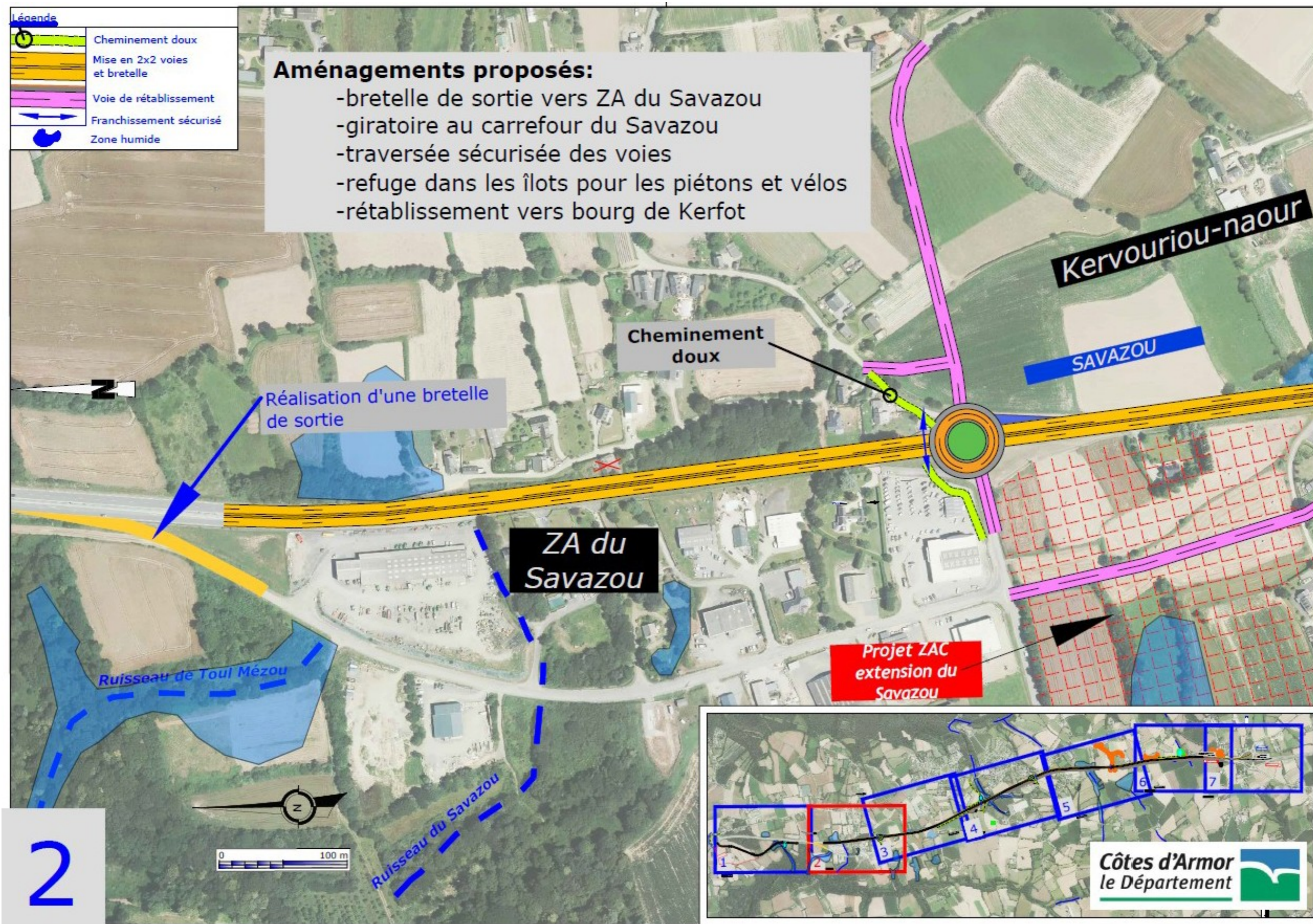
Carte 2 : Ouvrage de Poustoulic présentée lors de la concertation publique 2021

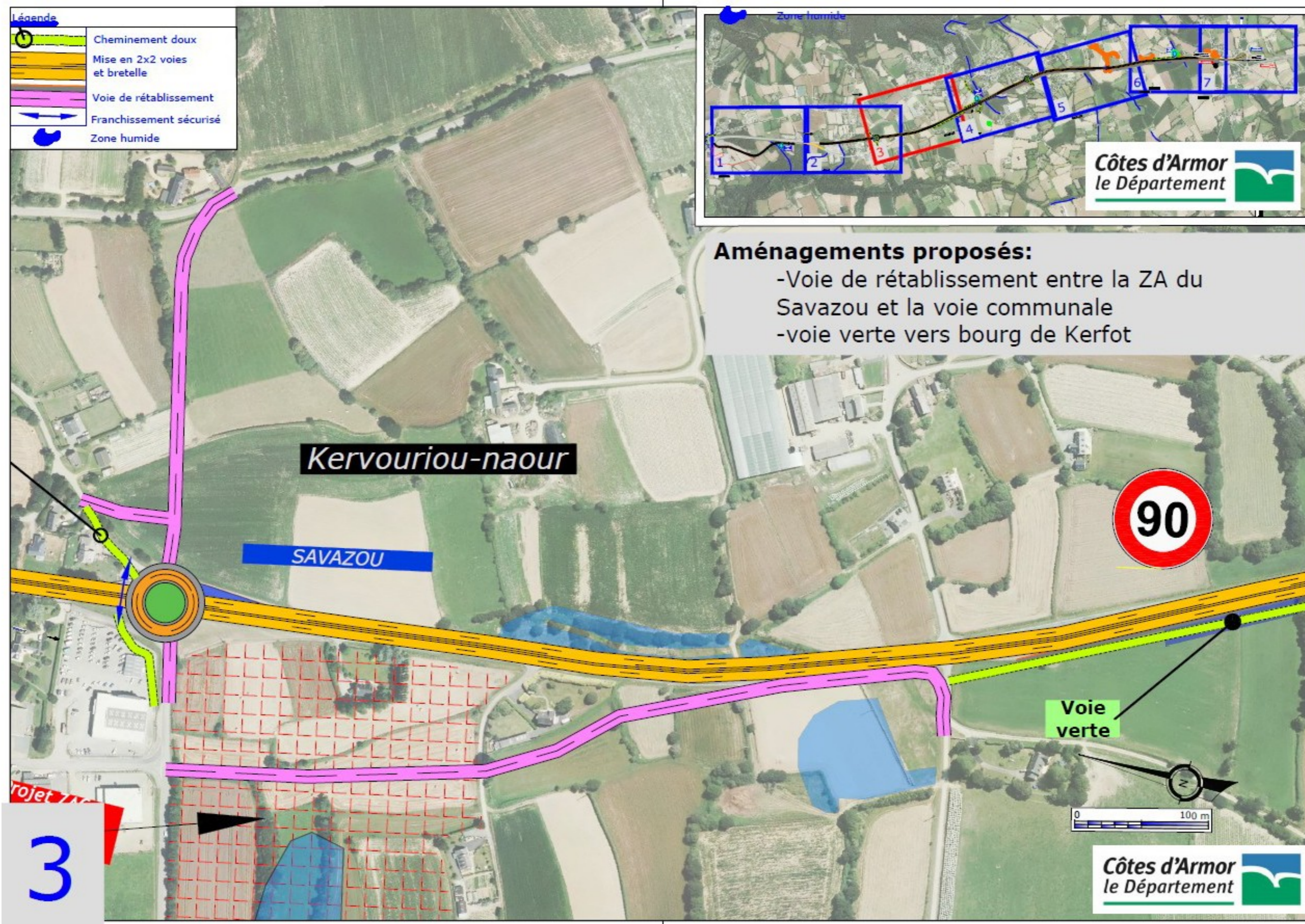


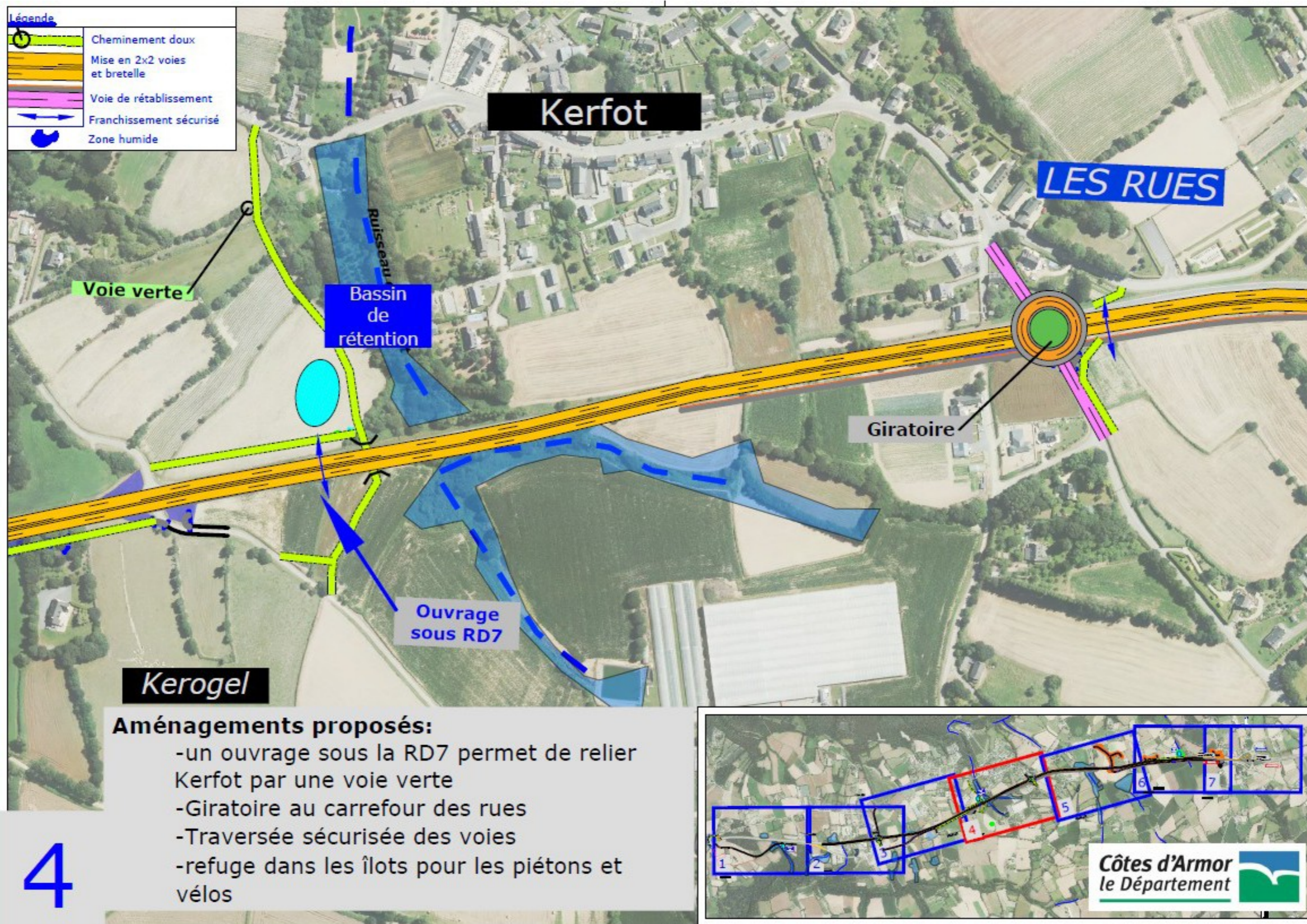
Carte 3 : Ouvrage de Poustoulic présentée lors de la concertation publique 2022

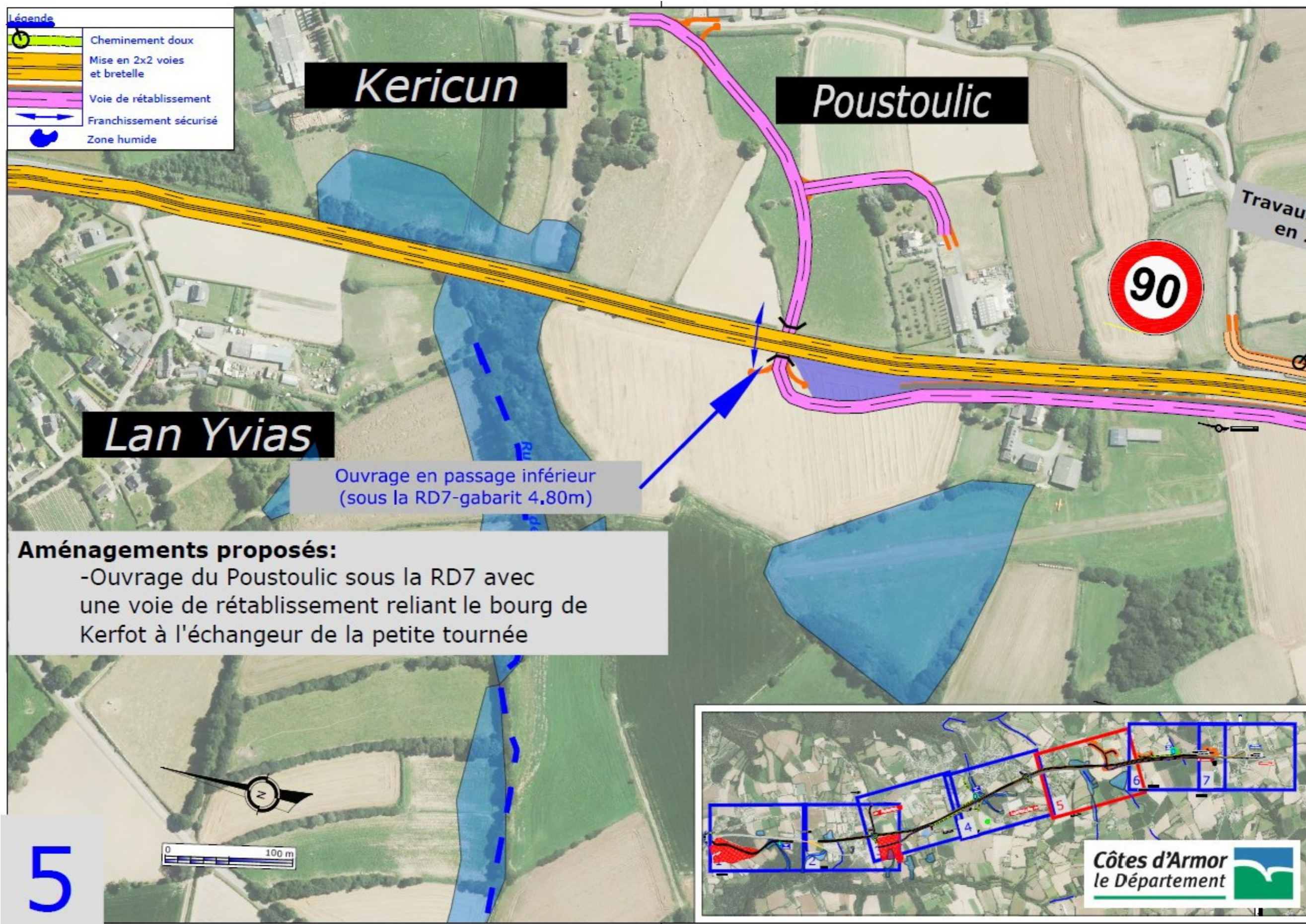
I.3 LE TRACÉ PROPOSÉ À LA CONCERTATION 2022

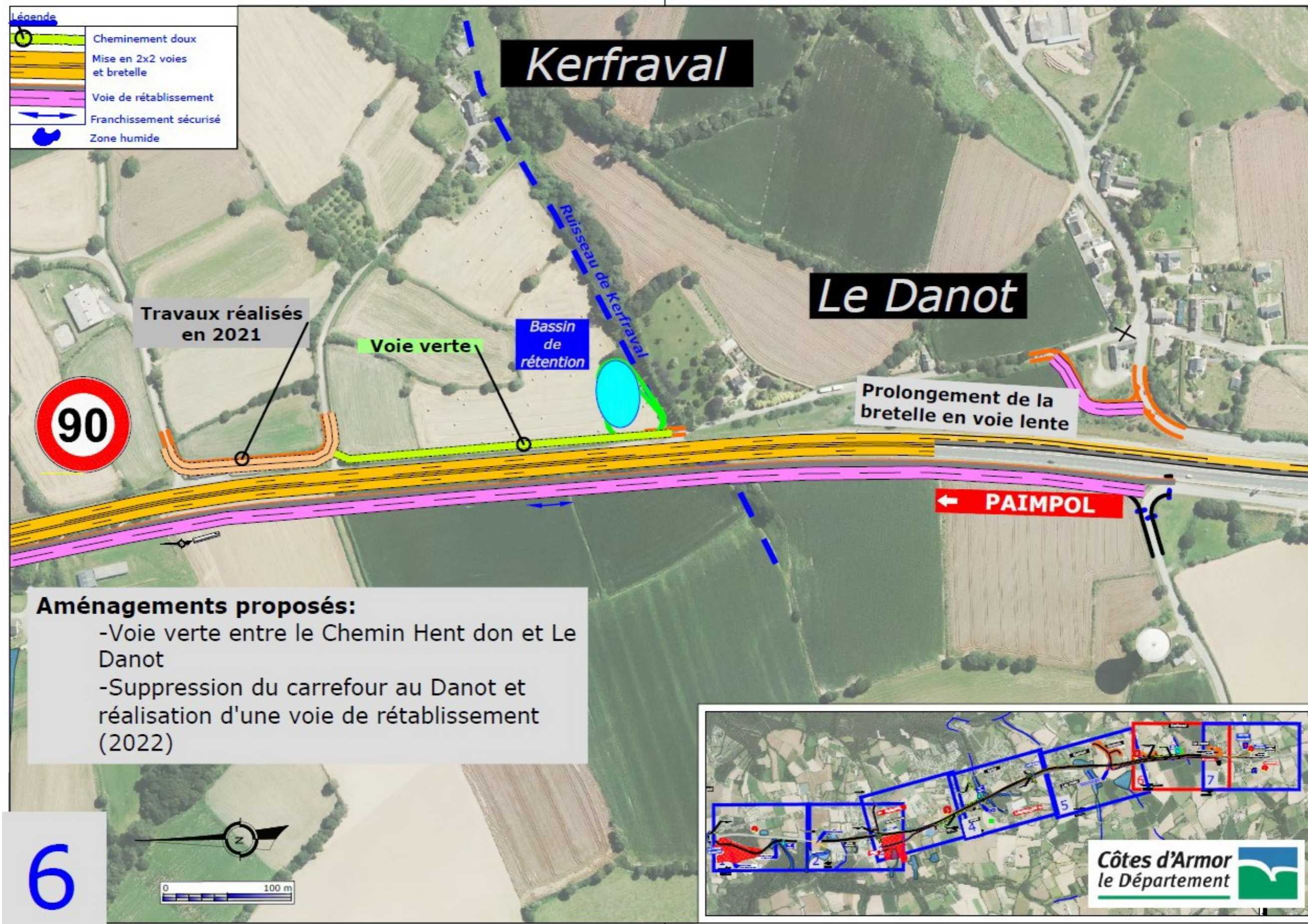


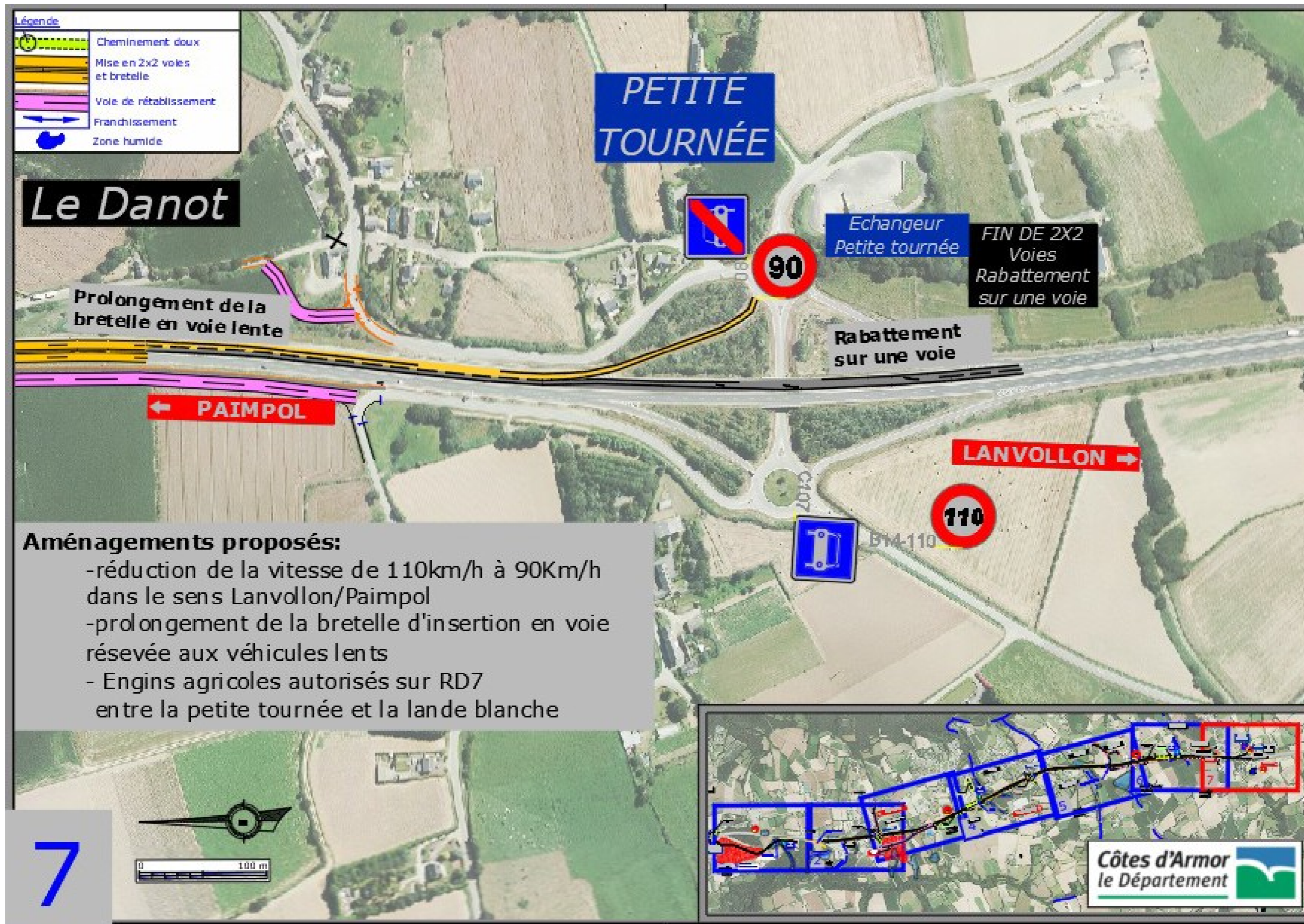












II LA CONCERTATION PUBLIQUE : CONTEXTE ET MODALITÉS

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a été inscrit au schéma routier dans le cadre de la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol, dont il constitue l'ultime étape d'aménagement.

Plusieurs variantes d'aménagement ont été étudiées et un scénario préférentiel s'est dégagé à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux et des analyses comparatives des enjeux du territoire. Ce scénario préférentiel a été soumis à deux concertations publiques en 2018 et 2021 afin de faire émerger les avis et questions du public concerné par le projet.

Les conclusions de la nouvelle concertation 2022 vont permettre un ajustement du projet avant d'engager les études approfondies sur le parti d'aménagement privilégiée. Les impacts et les mesures compensatoires à mettre en œuvre seront identifiés et les éléments techniques et financiers finalisés. Les procédures réglementaires préalables aux travaux pourront alors être engagées (étude d'impact, dossier « Loi sur l'eau », etc.). Le projet fera l'objet d'une enquête publique unique pour l'obtention des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE).

La concertation publique a pour objet d'informer, de recueillir les avis, questionnements et propositions du public sur la solution préférentielle d'aménagement et ses variantes afin que le Département arrête un projet compatible aux attentes locales et conforme réglementairement aux attentes des services de l'État.



II.1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la Loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, la concertation publique prévoit d'associer les citoyens à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension.

Le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a renforcé les dispositions relatives à la concertation préalable (articles L. 121-15 et suivants et R121-19 et suivants du Code de l'Environnement).

Les procédures introduites au fil des réformes dans le code de l'environnement ont vocation à s'appliquer de façon proportionnée aux enjeux et à des stades distincts de la procédure d'autorisation ou d'approbation.

Certaines de ces procédures de participation s'appliquent en phase dite amont, c'est-à-dire préalablement à la finalisation de l'étude d'impact ou du rapport sur les incidences environnementales, tandis que les autres interviennent en phase dite aval, c'est-à-dire après la réalisation de ces documents dans le cadre des procédures d'autorisation du projet ou d'approbation du plan/programme.

Ainsi, en phase amont, la concertation publique préalable a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation telles que définies à ce stade du processus.

Elle vise également à identifier la proposition d'aménagement la mieux appropriée du point de vue du public et, le cas échéant, les optimisations possibles du projet par combinaison des différentes variantes d'aménagement.

La réglementation prévoit d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. Néanmoins, le renforcement introduit par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a encadré la procédure de concertation préalable : elle a une durée comprise entre 15 jours et trois mois, et prévoit la publication d'un bilan de concertation dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation (R.121-21 du Code de l'environnement). C'est le maître d'ouvrage du projet, ici le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, qui a la charge de concevoir les modalités et de les mettre en œuvre en répondant aux principes et objectifs suivants :

- assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, ses caractéristiques et ses conditions de réalisation,
- permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions.

II.2 LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 2022

LES DATES

Conformément au décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 a été organisée du lundi 7 mars au vendredi 8 avril 2022 (12h) inclus (registre dématérialisé disponible jusqu'au 8 avril 17h inclus).

LA CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Kerfot ainsi que sur le site Internet du Conseil Départemental <http://cotesdarmor.fr> (voir page d'accueil en annexe).

LES PERMANENCES

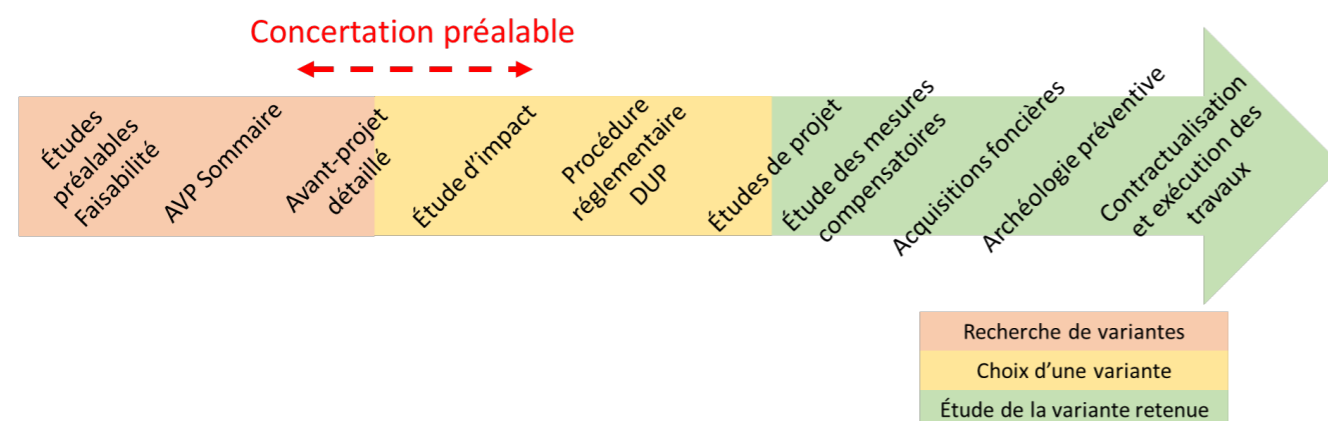
Deux permanences ont été réalisées par le service Grands Travaux du Département en mairie de Kerfot aux dates et heures suivantes :

- Mardi 15 mars de 9 à 12h et de 14h à 17h ;
- Samedi 26 mars de 9h à 12h ;

LE RECUEIL DES AVIS

Le public a pu exprimer ses observations sur le registre disponible en mairie de Kerfot ou sur le registre dématérialisé du Conseil Départemental.

II.3 INSERTION DE LA CONCERTATION DANS LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE



III BILAN DES ÉCHANGES ET AVIS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

III.1 BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Les permanences et l'ouverture d'un registre d'observations ont donné lieu au dépôt de 179 avis, dont la très grande majorité déposée dans le registre en mairie, notamment lors de permanences.

L'analyse montre également que la très grande majorité des personnes qui se sont exprimées l'ont fait pour leur propre compte et appartiennent au périmètre de concertation.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR TYPE DE SUPPORT

Moyen d'expression	Nombre de contributions
Registre de concertation	158
Registre électronique	21
Total	179

Différentes thématiques ont été évoquées dans les 189 requêtes déposées, dont certaines sont revenues régulièrement, comme notamment une piste cyclable sur les 4 kms du projet, des passages souterrains piétons au niveau des giratoires du Savazou et des Rues, la modification d'implantation de l'ouvrage de Poustoulic, l'étude pour l'intégration d'un ouvrage mixte (agricole – mobilité douce) à Kervouriou Naour ou ses environs et la prise en compte des nuisances sonores sur le projet global.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR THÈME ÉVOQUÉ

Thème	Nombre de contributions
Acoustique	139
Conception routière	168
Aménagement foncier	3
Paysage	2
Déplacements doux	134
Clôtures faune	3
Total	449

PRISE DE POSITION VIS-À-VIS DU PROJET OU D'UN DE CES ASPECTS DANS LES CONTRIBUTIONS

Positionnement	Nombre de contributions
Avis positif	159
Opposition	3
Total	162

III.2 BILAN DE LA CONCERTATION PAR THÈME

Les remarques inscrites dans les registres de concertation ou transmises via internet ont toutes été analysées attentivement. Le bilan de la concertation présente la synthèse des avis et interrogations regroupés par thématiques.

III.2.1 LE PROJET

La majorité des contributions a pointé la nécessité de faire aboutir le projet d'aménagement de la RD7, notamment pour des raisons de sécurité, et dans l'intérêt du développement économique du territoire Paimpol-Goëlo. Le projet est attendu et ne doit plus tarder à voir le jour.

Plusieurs contributions notent que le projet 2022 proposé a pris en compte la majorité des remarques de 2021 concernant l'itinéraire de substitution, les points d'échanges entre les communes concernées permettant ainsi de concilier desserte locale, trafic de transit et agricole, mobilités actives tout en réduisant les contraintes sur les activités économiques et agricoles du secteur et des nuisances sonores pour les riverains proches de la RD7.

L'intégration des circulations douces (vélos, piétons, randonneurs) a été optimisée dans ce projet mais de nombreuses demandes complémentaires (134 observations) comme la réalisation de passages souterrains piétons au niveau des giratoires et une piste cyclable de 4 kms sont évoquées pour permettre de compléter les aménagements (ouvrages de franchissement et voie vertes) déjà proposés par le Conseil Départemental.

L'intégration du trafic agricole sur la voie lente de la future RD7 à 2x2 voies est plébiscitée par la quasi totalité des personnes ayant déposé une observation (159 avis favorables sur 179 dépôts d'observations). Le positionnement des nombreux membres de l'association Bois et Vallée du Correc et du collectif du Savazou s'est inversé par rapport à la forte opposition en 2021 sur l'itinéraire de substitution proposé.

Trois observations d'opposition concernent certains aménagements routiers : deux oppositions à la création des giratoires qui engendreraient l'augmentation des nuisances sonores aux abords de ceux-ci (accélération et décélération) et ne justifiant pas l'amélioration de la fluidité du trafic.

Au vu de nombreuses observations pour le déplacement de l'ouvrage de Poustoulic plus au sud au niveau du carrefour Hent Don, la 3ème observation d'opposition signale que le déplacement de l'ouvrage impacterait directement l'activité du club ULM. D'autres membres du club ULM ont également signalé dans leurs observations les problématiques suivantes à prendre en compte : extension de la piste ULM, surface de locaux à venir et respect de la réglementation aviation civile.

Une demande d'étude acoustique complémentaire est demandée par de nombreuses personnes (139 observations) habitant à proximité de la future 2x2 voies dans les lieux dits Savazou – Toul Mézou – Lan Yvias – Les Rues – et autres secteurs d'habitat diffus. Il est fait part dans quelques observations que le nouveau revêtement routier refait par le Département en 2020 a amplifié le niveau sonore de la RD7 au droit de la ZA du Savazou et de Toul Mézou. Le choix d'un revêtement approprié couplé aux dispositifs de protection (merlons, écrans acoustiques...) sont des paramètres à prendre en compte par le Conseil Départemental et évoqués dans de nombreux avis.

III.2.2 LA CONCEPTION ROUTIÈRE

III.2.2.1 LA VOIE DE DESSERTE PARALLÈLE

Lors de la concertation publique en mars 2021, Le nouvel itinéraire de substitution intégrant la requalification de la voie communale 7 a été contesté par de nombreux riverains (pétition de 180 signatures jointe au registre). Les justifications réglementaires complémentaires transmises par le Conseil Départemental lors des 2 permanences en mairie de Kerfot n'avaient pas convaincu les riverains habitant le long de cette voie communale ni la filière agricole (exploitants – entrepreneur- concessionnaire...) ni les artisans de la zone d'activités du Savazou.

Lors de cette nouvelle concertation, l'intégration du trafic agricole sur la future RD7 à 2x2 voies avec deux points d'échanges type giratoire en lieu et place de l'itinéraire de substitution proposé en 2021 est plébiscitée par la quasi totalité des personnes ayant déposé une observation (159 avis favorables sur 179 dépôts d'observations). Le positionnement des nombreux membres de l'association Bois et Vallée du Correc et du collectif du Savazou s'est inversé vis à vis de la forte opposition de 2021.

Une partie de l'itinéraire de substitution en tracé neuf est conservé à l'ouest de la RD7, de l'échangeur de la petite Tournée jusqu'au raccordement sur le chemin de Poustoulic à l'Est de la RD7 en empruntant l'ouvrage de franchissement sous la RD7.

III.2.2.2 L'ÉCHANGEUR DE KERVOURIOU-NAOUR

La suppression de l'échangeur de Kervouriou n'a pas soulevé d'observation d'opposition ni d'avis favorable particulier.

Les observations relevées dans ce secteur portées sur la demande d'un ouvrage de franchissement inférieur à la RD7 pour les usages agricole, mobilité douce et passage de la faune et sur le repositionnement du barreau provenant de la ZA du Savazou comme proposé en 2021.

III.2.2.3 LE RÉTABLISSEMENT DE POUSTOULIC

L'ouvrage de Poustoulic a fait l'objet de nombreuses remarques (124) :

- La conservation de cet ouvrage pour la desserte des parcelles agricoles, le club ULM et les hameaux du secteur (Poustoulic, Impasse Clément Ader, chemin Hent Don...);(4)
- Le Déplacement de cet ouvrage plus au sud du projet, au niveau du chemin Hent Don tout en respectant les différentes activités du secteur (base ULM, activité artisanale et agricole...);(120)
- la rectification du rétablissement sur le chemin de Poustoulic en minimisant l'impact du foncier agricole. (2)

Il est à souligner que cet ouvrage n'avait pas fait l'objet d'opposition particulière en 2021 concernant son implantation ni celle de la voie de desserte. Ces implantations avaient été validées en 2018 conjointement avec le service grands travaux et l'exploitant agricole directement impacté à la fois foncièrement et sur le plan fonctionnel de son exploitation (morcellement de son îlot d'herbage pour son cheptel bovin).

III.2.2.4 OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DANS SECTEUR DE KERVOURIOU

Le nouveau parti d'aménagement présenté avec la suppression de l'échangeur de Kervouriou par un giratoire au niveau du Savazou a soulevé plusieurs observations (25) relatives à l'implantation d'un ouvrage de franchissement au niveau de Kervouriou et ses abords (carrefours Kerozon, Kerogel) pour un usage agricole et mobilité douce.

III.2.2.5 PISTE CYCLABLE ET OUVRAGES SOUTERRAINS PIÉTONS

De nombreuses observations ont été déposées pour des ouvrages souterrains piétons au niveau des giratoires des Rues et du Savazou (117) et pour une piste cyclable de 4 kms de longueur en parallèle de la future RD7 (118).

III.2.2.6 SÉCURISATION DU GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE

La sécurisation du giratoire de la Lande Blanche a soulevé de nombreuses observations (121) concernant la branche de raccordement de la VC 7 et celle des déplacements doux.

III.2.2.7 DESSERTE DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET AGRICOLE

Les demandes particulières, notamment de desserte de parcelles et protections phoniques, ne sont pas détaillées dans cette synthèse mais ont toutes été collectées et notées par le Département pour leur prise en compte dans l'étude de détail du projet validé.

III.2.3 L'AMÉNAGEMENT FONCIER

Trois (3) observations ont été formulées concernant l'aménagement foncier pour permettre aux exploitants agricoles impactés de retrouver des compensations sur des surfaces au moins équivalentes à celles perdues au bénéfice du projet.

Afin de faciliter la redistribution du parcellaire et éviter les enclavements de parcelles et les problématiques de desserte, les exploitants du secteur ont demandé un aménagement foncier lors de la concertation 2021 ; Cette demande a été peu observée lors de la concertation publique 2022.

III.2.4 LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

III.2.4.1 L'ACOUSTIQUE ET LE PAYSAGE

De nombreux riverains des hameaux Savazou – Toul Mézou – Lan Yvias – Les Rues – et autres secteurs d'habitat ont renouvelé leur demande de 2018 et 2021 par la mise en place de protections acoustiques (type merlons, haies bocagères) vis-à-vis du futur projet. Certains riverains demandent une étude acoustique complémentaire. Suite au renouvellement en 2020 de la couche de roulement de la RD7 en enduit dans les secteurs de Toul Mezou et Savazou, les nuisances sonores de la RD7 ont été amplifiées.

III.2.4.2 LES PROTECTIONS FAUNE

La société de chasse d'Yvias a fait remonter la demande de protections faune de part et d'autre de la nouvelle voie pour empêcher le gibier notamment, de traverser la voie et de provoquer des collisions. Cette demande a été faite également par quelques riverains (3 observations).

III.3 TABLEAUX RÉCAPITULATIF DES REQUÊTES DES REGISTRES DE LA CONCERTATION

III.3.1 LE REGISTRE NUMÉRIQUE

21 observations dématérialisées ont été formulées et les requêtes se décomposent comme suit :

RD 7 KERFOT : Analyse CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC 2022 (07/03 – 08/04)										
REQUETES PARTICULIERS REGISTRE DEMATERIALISE										
Références des E-Observations			Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	KERFOT	projet global	1							
2	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
3	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
4	KERFOT	projet global							Projet 2022	
5	KERFOT	Propriété proche du futur Giratoire des Rues	1						Giratoire Des Rues	
6	KERFOT	1 Hameau Lan Yvias et propriété privée (clôtures, murs anti bruit) 2 Raquette retournement OM 3 Passage souterrains piétons	1	1			1		Projet 2022	
7	KERFOT	Giratoire des Rues		1					Giratoire Des Rues	
8	KERFOT	1 Piste cyclable sur 4 kms 2 Passage souterrains piétons 3 ZA Savazou, acoustique propriété privée 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
9	KERFOT	1 OA piétons au niveau de l'impasse Avel Armor 2 Conservation OA Poustoulic		1			1		Projet 2022	
10	KERFOT	1 OA au niveau de Kerogel 2 Conservation OA Poustoulic		1			1		Projet 2022	
11	KERFOT	Conservation de l'OA Poustoulic mais déplacement au niveau du chemin de Hent Don		1					Projet 2022	
12	BINIC	OA Poustoulic		1						Déplacement OA Poustoulic
13	KERFOT	Acoustique, revêtement existant RD7 bruyant Revêtement VC 7 à refaire	1							
14	KERFOT	Implantation voie verte sur propriété privée		1						
15	ST POL DE LEON	projet global							Projet 2022	
16	KERFOT	projet global Décalage des OA		1					Projet 2022	
17	KERFOT	1 Passages sécurisés piétons 2 OA Poustoulic à la VC Hent Don 3 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
18	PAIMPOL	1 Piste cyclable sur 4 kms 2 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7 3 Déplacement OA Poustoulic	1	1			1		Projet 2022	
19	KERFOT	Propriété proche du futur Giratoire des Rues, acoustique à gérer Aménagement routier avec giratoire pour respect de la vitesse autorisée	1	1					Giratoire Des Rues	
20	KERFOT	Limitation vitesse sur axe Yvias Kerfot avant giratoire des Rues	1	1					Projet 2022	
21	KERFOT	Accès propriété privée et acoustique	1	1						
SOUS TOTAL requêtes Registre dématérialisé			12	16	0	0	8	0	16	1

RD 7 KERFOT : Analyse CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC 2022 (07/03 – 08/04)										
REQUETES PARTICULIERS REGISTRE DEMATERIALISE										
Références des Requêtes			Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
TOTAL requêtes Registre dématérialisé			12	16	0	0	8	0	16	1

Tableau des totaux par thématiques des requêtes dématérialisées de la concertation publique 2022

Exemple avec l'observation n°158 : la première remarque est une demande d'ouvrage d'art mixte (piétons-agricole). Les cases bleue et orange apparaissent dans le tableau correspondant aux thématiques B « conception routière » et E « déplacements doux ». Pour la Thématique G « avis positif », l'observation faite pour le parti d'aménagement proposé est favorable, la case rose avec « Projet 2022 » est affichée.

L'anonymisation des résultats (noms et adresses des requérants) a été pris en compte dans les tableaux d'analyse dans le respect de la confidentialité des observations de chaque personne.

RD 7 KERFOT : Analyse CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC 2022 (07/03 – 08/04)										
REQUETES PARTICULIERS										
Références des Requêtes			Thématiques abordées							
Adresse du Requérant	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
TOTAL requêtes Registre Papier			127	152	3	2	126	3	143	2

Tableau des totaux par thématiques des requêtes du registre papier de la concertation publique 2022

Les totaux par thématique des requêtes montrent bien que l'acoustique, la conception routière (implantation des ouvrages de franchissement) et les déplacements doux (piste cyclable et ouvrages souterrains demandés) sont des thématiques où la plupart des riverains portent une attention particulière.

Les totaux montrent que le parti d'aménagement est favorablement accepté (159 sur 179 observations) par la plupart de la population locale.

Les nombreuses observations sur la thématique « conception routière » portent sur :

- la réalisation d'une piste cyclable sur l'itinéraire des 4 kms de 2x2 voies ;
- la réalisation de passages souterrains au niveau des giratoires du Savazou et des Rues ;
- le déplacement de l'ouvrage de Poustoulic plus au sud au niveau du chemin de Hent Don;
- la réalisation d'un ouvrage de franchissement complémentaire (agricole, piéton ou mixte) au niveau de 3 secteurs (lieu dit Kervouriou, chemin de Kerozon ou de Kerogel) ;
- la sécurisation du giratoire de la Lande Blanche

Les observations sur les thématiques aménagement foncier, paysage et faune ont été mineures lors de cette concertation publique.

RD 7 KERFOT : Analyse CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC 2022 (07/03 – 08/04)										
TOTAUX PAR THEMATIQUE DES REQUETES DES REGISTRES PAPIER ET DEMATERIALISE										
Références des Requêtes			Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
TOTAL requêtes Registre Papier			127	152	3	2	126	3	143	2
TOTAL requêtes Registre dématérialisé			12	16	0	0	8	0	16	1
TOTAL requêtes délibérations communes										
TOTAL requêtes			139	168	3	2	134	3	159	3

Tableau des totaux par thématiques des requêtes papier et dématérialisées de la concertation publique 2022

III.3.2 LE REGISTRE PAPIER EN MAIRIE DE KERFOT

158 observations papier ont été formulées dans le registre en mairie de Kerfot et se décomposent comme suit :

RD 7 KERFOT : Analyse CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC 2022 (07/03 – 08/04)										
REQUETES PARTICULIERS										
Références des Requêtes			Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménag. foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
2	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
3	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
4	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
5	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7	1	1			1		Projet 2022	
157	KERFOT	1 Déplacement OA Poustoulic 2 Piste cyclable sur 4 kms 3 Passage souterrains piétons 4 Sécurisation giratoire la Lande Blanche avec VC 7 5 Implantation giratoire Savazou, calage avec garage Chapalain	1	1			1		Projet 2022	
158	KERFOT	1 demande OA agricole-piétons à Kervouriou		1			1		Projet 2022	

Pour l'interprétation des résultats d'analyse, la thématique B « conception routière » entre en corrélation directe avec les thématiques G et H intitulées respectivement « avis Positifs » et « Opposition ».

De cette manière, le dépôt d'une observation montre l'accord ou le désaccord sur l'aménagement global ou partie d'aménagement du projet, éléments précisés dans les colonnes rose et grise.

III.3.3 LES DÉLIBÉRATIONS DES MAIRIES DE KERFOT ET YVIAS

III.3.3.1 ANALYSE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE KERFOT

Le conseil municipal de la commune de Kerfot approuve à l'unanimité le projet 2022 de la future RD7 en route partagée à 2x2 voies limitée à 90 km/h et comprenant deux giratoires aux carrefours existants des Rues et du Savazou. Le conseil municipal souhaite que les 160 observations faites lors de la concertations soient étudiées par le Département dans la mesure du réalisable.

III.3.3.2 ANALYSE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE D'YVIAS

Le conseil municipal de la commune d'Yvias approuve à l'unanimité le projet 2022 de la future RD7 en route partagée à 2x2 voies limitée à 90 km/h et comprenant deux giratoires aux carrefours existants des Rues et du Savazou. Le conseil municipal souhaite :

- Le déplacement du pont initialement prévu à Poustoulic vers l'impasse de Kerpuns ;
- La création d'une voie douce pour les cycles et piétons le long de la départementale (de l'échangeur de la petite Tournée au giratoire de la Lande Blanche).

RD 7 KERFOT : Analyse de la délibération du 31/05/2022 du Conseil Municipal de KERFOT												
REQUETES CONSEIL MUNICIPAL KERFOT												
Références des Requetes communales				Thématiques abordées								
N°	Nom du requérant	Adresse du Requéant	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	CM KERFOT	1 Place de La Mainie	KERFOT	2x2 voies		1					2x2 voies	
2	CM KERFOT	1 Place de La Mainie	KERFOT	Giratoire des Rues		1					Giratoire des Rues	
3	CM KERFOT	1 Place de La Mainie	KERFOT	Giratoire du Savazou		1					giratoire du Savazou	

RD 7 KERFOT : Analyse de la délibération du 02/07/22 du Conseil Municipal d'YVIAS												
REQUETES CONSEIL MUNICIPAL YVIAS												
Références des Requetes communales				Thématiques abordées								
N°	Nom du requérant	Adresse du Requéant	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménagement foncier C	Paysage D	Déplac. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	CM YVIAS	1 Place de La Mainie	YVIAS	2x2 voies		1					2x2 voies	
2	CM YVIAS	1 Place de La Mainie	YVIAS	Giratoire des Rues		1					Giratoire des Rues	
3	CM YVIAS	1 Place de La Mainie	YVIAS	Giratoire du Savazou		1					giratoire du Savazou	
4	CM YVIAS	1 Place de La Mainie	YVIAS	Demande de Voie douce de l'échangeur de la Petite Tournée au giratoire de la Lande Blanche		1			1			
5	CM YVIAS	1 Place de La Mainie	YVIAS	Déplacement OA Poustoulic plus au sud avec raccordement sur VC Kerpuns		1						
SOUS TOTAL requêtes délibérations communes					0	8	0	0	1	0	6	0

III.4 LOCALISATION DES REQUÊTES

Les 179 observations se répartissent comme suit sur les différentes communes suivantes :

172 observations sur les communes concernées par le projet :

- Kerfot : 126 observations
- Yvias : 36 observations
- Paimpol : 10 observations

Les 7 autres observations ont été déposées par des habitants des communes suivantes :

Plourivo, Plouézec, Pléhédél, Lannebert, Binic, Plérin et St Pol de Léon.

La localisation se fait par un encadré sur une partie d'aménagement ou hameau concerné avec les différentes thématiques observées par secteur (de A à H en référence avec les tableaux).

Thématiques abordées	
A	Acoustique
B	Conception routière
C	Aménagement foncier
D	Paysage
E	Déplacement doux
F	Clôture faune
G	Avis positif
H	Opposition

1	Nombre d'observations
K	Observation Conseil Municipal Kerfot
Y	Observation Conseil Municipal Yvias

Les requêtes des conseils municipaux de Kerfot (délibération du conseil municipal le 31/05/2022) et Yvias (délibération du conseil municipal du 02/07/2022) sont également localisables en vert sur les plans.

Les délibérations des conseils municipaux de Kerfot et Yvias sont jointes en annexes.

Exemple de lecture :

Pour l'encadré ci-après concernant l'aménagement routier type giratoire aux carrefour des Rues, voici l'interprétation de la lecture :

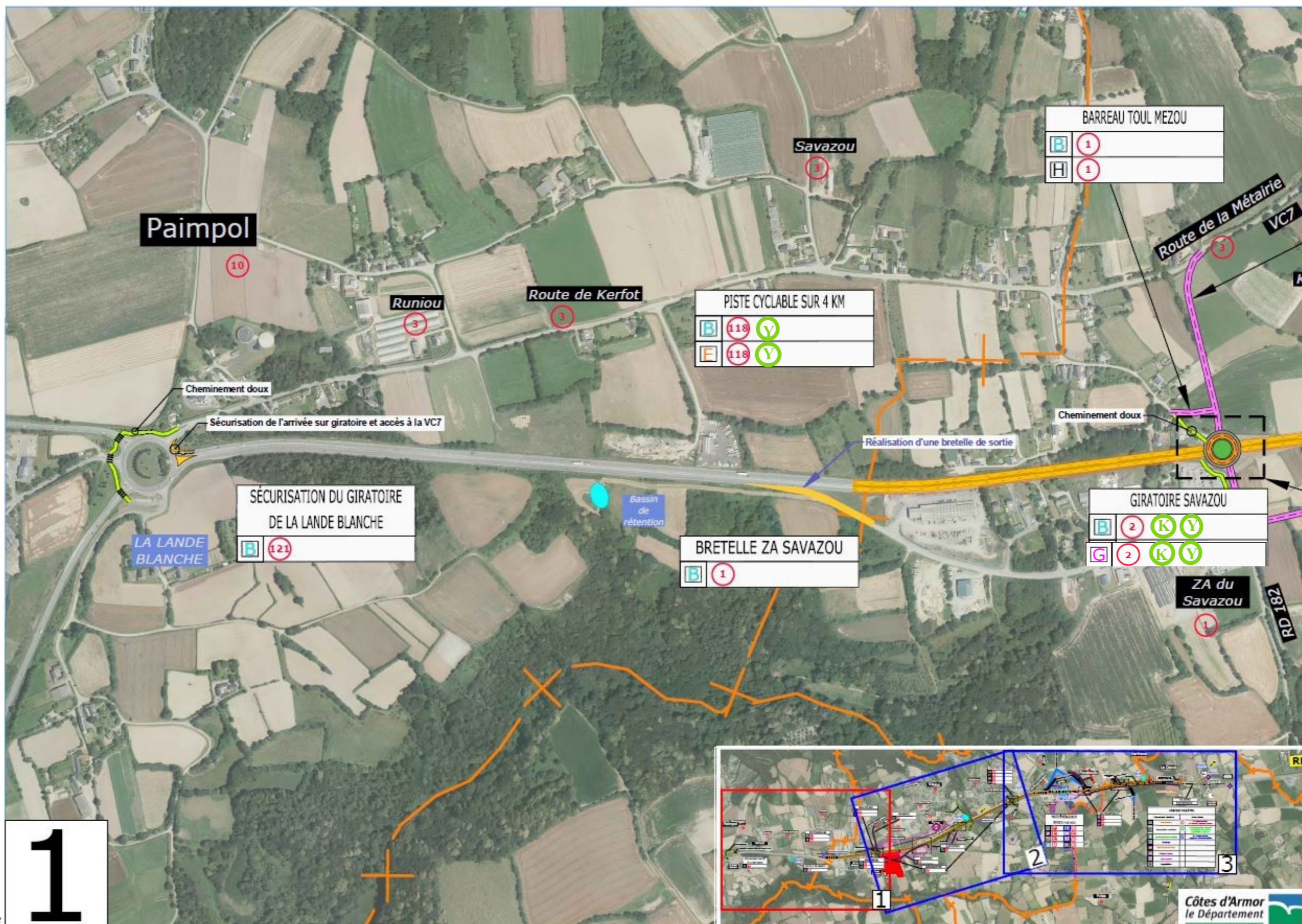
- 2 observations (rond et chiffre en rouge) ont été déposées pour les thématiques acoustique (A jaune), conception routière (B bleu) ;
- 2 avis positifs pour ce type d'aménagement (G rose) ;
- 4 avis d'opposition pour ce type d'aménagement (H noir).

GIRATOIRE DES RUES	
A	2
B	2
G	2
H	4

Pour les communes, les lieux dits et les rues, seul le nombre d'observations (rond et chiffre en rouge) apparaît sous l'encadré noir.

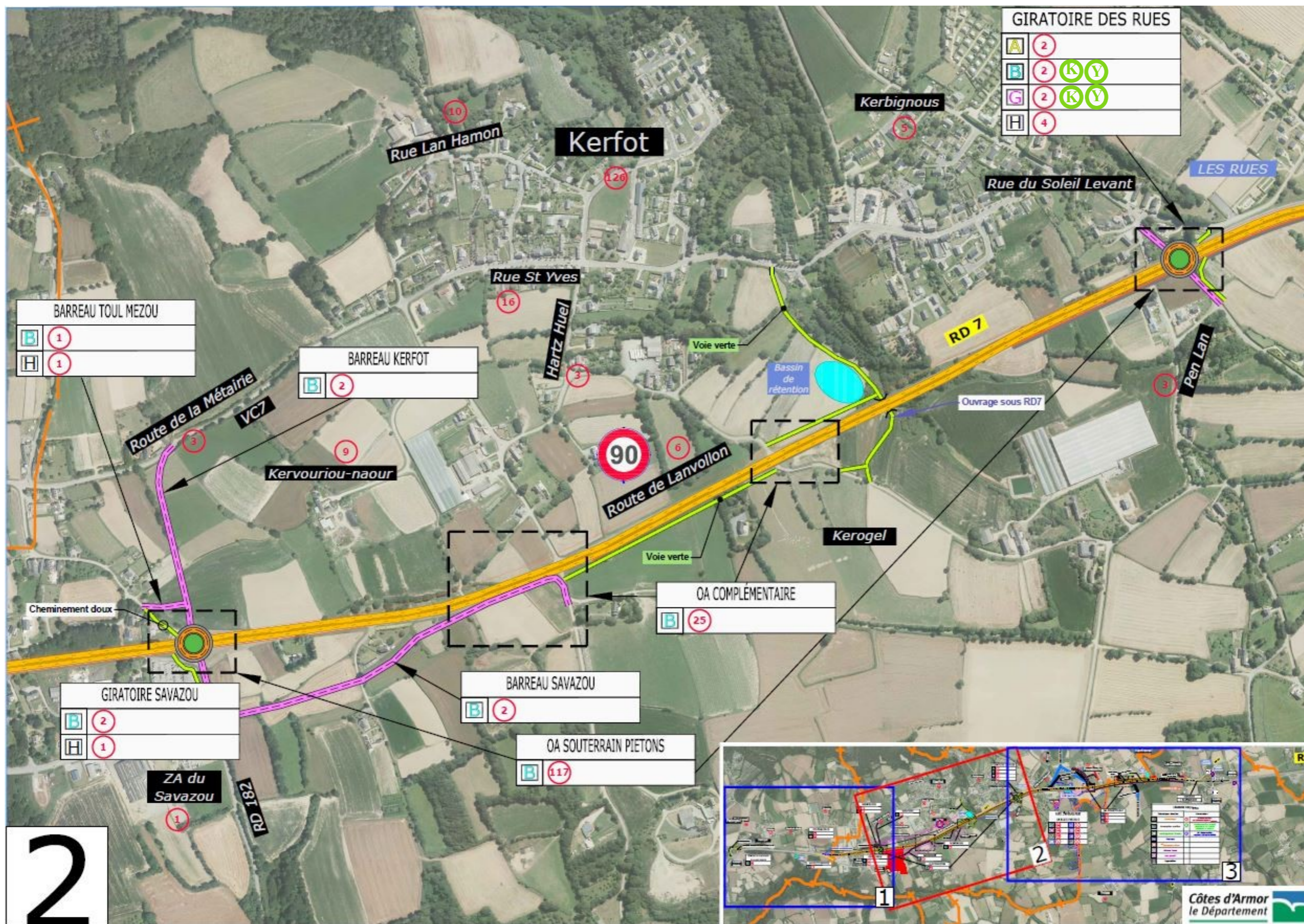


La répartition des requêtes est représentée sur les cartographies pages suivantes.

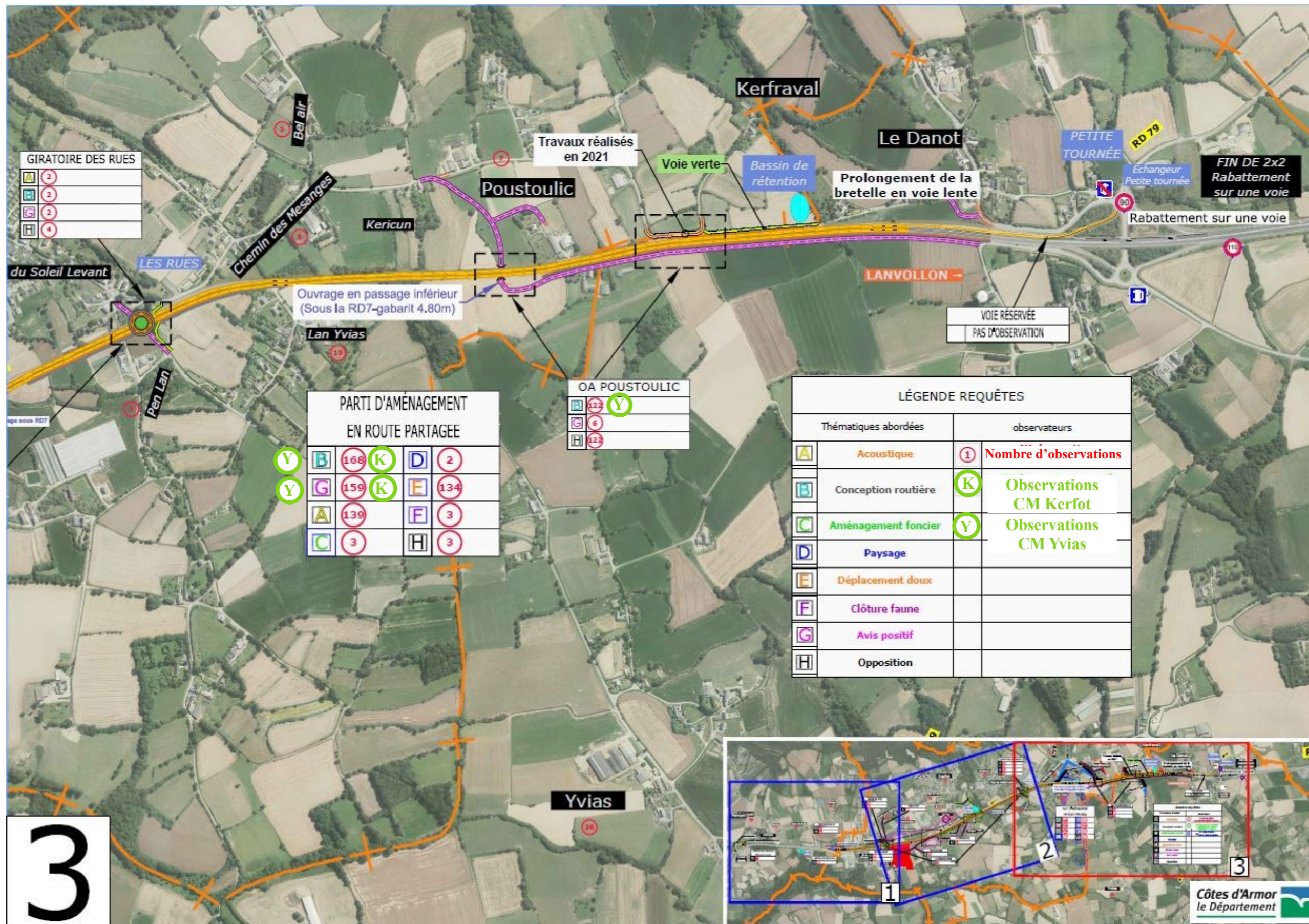


Carte 4 : Localisation du nombre de contributions par thématique et par

objet routier (giratoire, bretelle, ouvrage d'art...)



Carte 5 : Localisation du nombre de contributions par thématique et par objet routier (giratoire, bretelle, ouvrage d'art...)



Carte 6 : Localisation du nombre de contributions par thématique et par objet routier (giratoire, bretelle, ouvrage d'art...)

IV ADAPTATIONS DU PROJET SUITE AUX AVIS ET AUX PROPOSITIONS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation publique n'est pas, à ce stade, supposé apporter toutes les réponses aux questions et aux doléances des riverains et du public ayant déposé une contribution. Néanmoins, dans un souci constant d'amélioration du projet, le Département des Côtes d'Armor tiendra compte des avis émis, dans la mesure de la faisabilité technique et du respect de la recherche de solution de moindre impact pour l'environnement au sens le plus large. Aussi, dans l'état actuel de l'avancée des études, notamment routières, il n'est pas encore possible de détailler les solutions apportées. Néanmoins, certaines adaptations sont déjà à l'étude et sont présentées dans ce bilan. D'autres modifications issues de réflexions en cours interviendront dans les prochains mois.

IV.1 SÉCURISATION DU GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE

La sécurisation du giratoire de la Lande Blanche est prise en compte dans le projet départemental présenté en 2022 avec :

- l'intégration d'un cheminement mobilités douces (vélo, piéton, PMR...) dans le franchissement de 3 des 4 branches du giratoire avec l'aménagement d'îlots refuge et de passage piétons sécurisés ;
- connexion sécurisée de la VC7 vers le centre-ville de Paimpol et l'aire de co-voiturage ;
- rectification de la bretelle de la RD7 à 2x2 voies pour sécuriser l'accès à la VC7, réduction de l'îlot de la bretelle pour déporter les 2 voies d'insertion

La programmation de ces travaux de sécurisation pourrait être engagée dès 2023 indépendamment du projet de doublement de la RD7.



IV.2 PI DE POUSTOULIC

IV.2.1 VARIANTE C1 ACTUALISÉE AU LIEU DIT POUSTOULIC

L'ouvrage de Poustoulic proposé est un passage inférieur de gabarit routier 4,80 m identique à celui proposé en 2021 et 2022. Cette étude reprend une variante de 2018 proposée par le Conseil départemental actualisée et répondant aux contraintes d'exploitation de l'exploitant agricole au lieu dit Poustoulic (évitement de l'îlot de pâturage

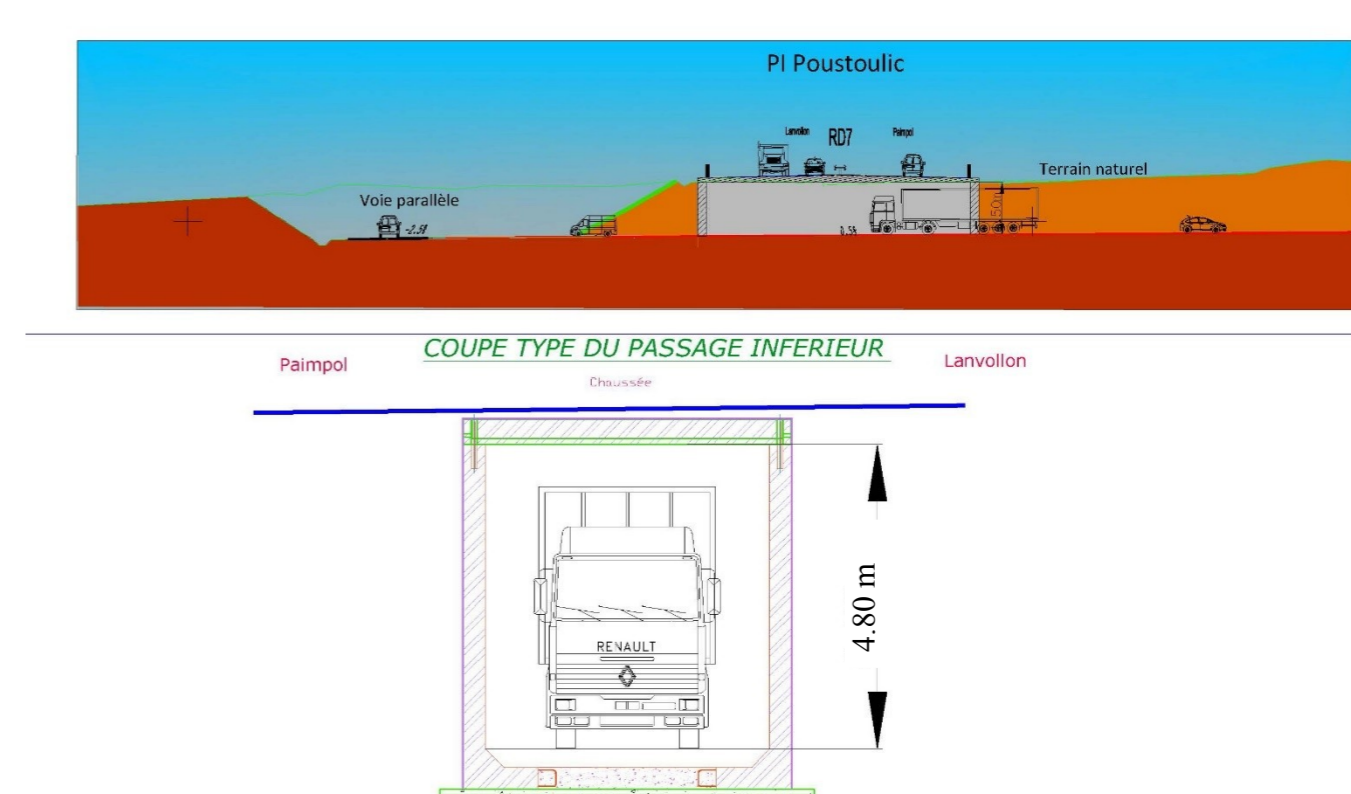
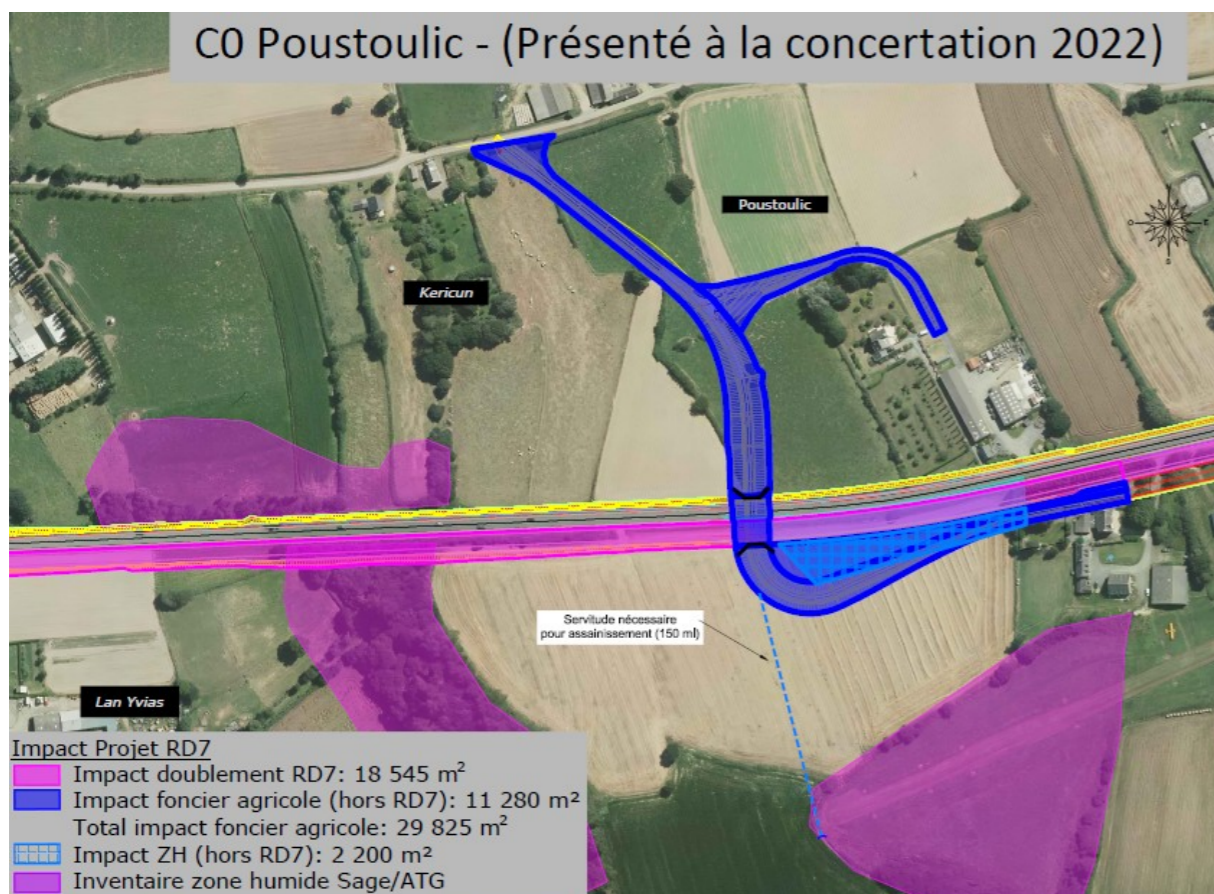


Figure 8 : Profils du PI de Poustoulic étudiés par le département lors de la concertation 2018

Cette variante d'ouvrage présentée ci-après impacte 1 ha de foncier agricole et 2 200 m² de zones humides et réduit le linéaire de voirie communale en se raccordant perpendiculaire à la VC de Poustoulic limitant ainsi la fragmentation de l'îlot de pâtures de l'exploitation.

La réalisation d'un exutoire busé à minima de 150 ml est nécessaire pour évacuer les eaux pluviales de l'ouvrage et d'une partie de la voie communale de Poustoulic engendrant une servitude de passage et une gestion de cet ouvrage hydraulique d'assainissement pluvial.

La desserte de l'entreprise artisanale Legonidec et de l'habitation privée est également modifiée en privilégiant un raccordement droit sur la voie communale existante (cf cartes 5 et 6 ci-après). La variante C0, variante présentée lors de la concertation 2022, permet de comparer les différents impacts et visualiser les modifications apportées.



Carte 5 : Variante C0 de l'ouvrage inférieur de Poustoulic présentée à la concertation 2022

IV.2.2 VARIANTE C2 LOCALISÉE PLUS AU SUD (AU NIVEAU DE CARREFOUR RD7 - CHEMIN HENT DON)

Suite aux échanges avec les exploitants agricoles, les riverains du secteur de Poustoulic lors des permanences et les nombreuses observations d'habitants et de l'association Bois et vallée du Correc, le service grands travaux du Département a pris en compte dans cette variante d'ouvrage les observations suivantes :

- positionnement de l'ouvrage en passage inférieur plus au sud par rapport à celui proposé à la concertation 2021 permettant la préservation d'un îlot de pâturage de l'exploitation situé au lieu-dit Poustoulic ;
- limiter l'impact sur la zone humide à l'ouest de la RD7 en diminuant le linéaire de la voie de substitution (desserte jusque la base ULM, impasse Clément Ader)

Afin de respecter la réglementation d'aviation civile vis à vis de la zone de décollage et d'atterrissage des ULM, l'ouvrage de Poustoulic a été étudié par le service grands travaux en passage inférieur pour ne pas engendrer d'obstacle. En rétablissant la future voie de substitution en déblai (sous le niveau du terrain naturel actuel), cet aménagement enterré serait compatible avec l'activité ULM.

La configuration en passage supérieur de l'ouvrage n'est donc pas étudiée afin de respecter cette contrainte réglementaire supplémentaire dans ce secteur.

L'implantation de l'ouvrage en passage inférieur est localisée au niveau du carrefour avec le chemin de Hent Don pour respecter les distances vis à vis de la piste ULM (cône d'atterrissage).

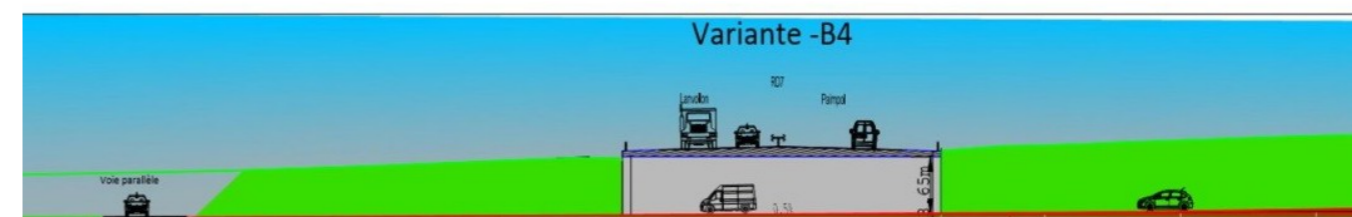
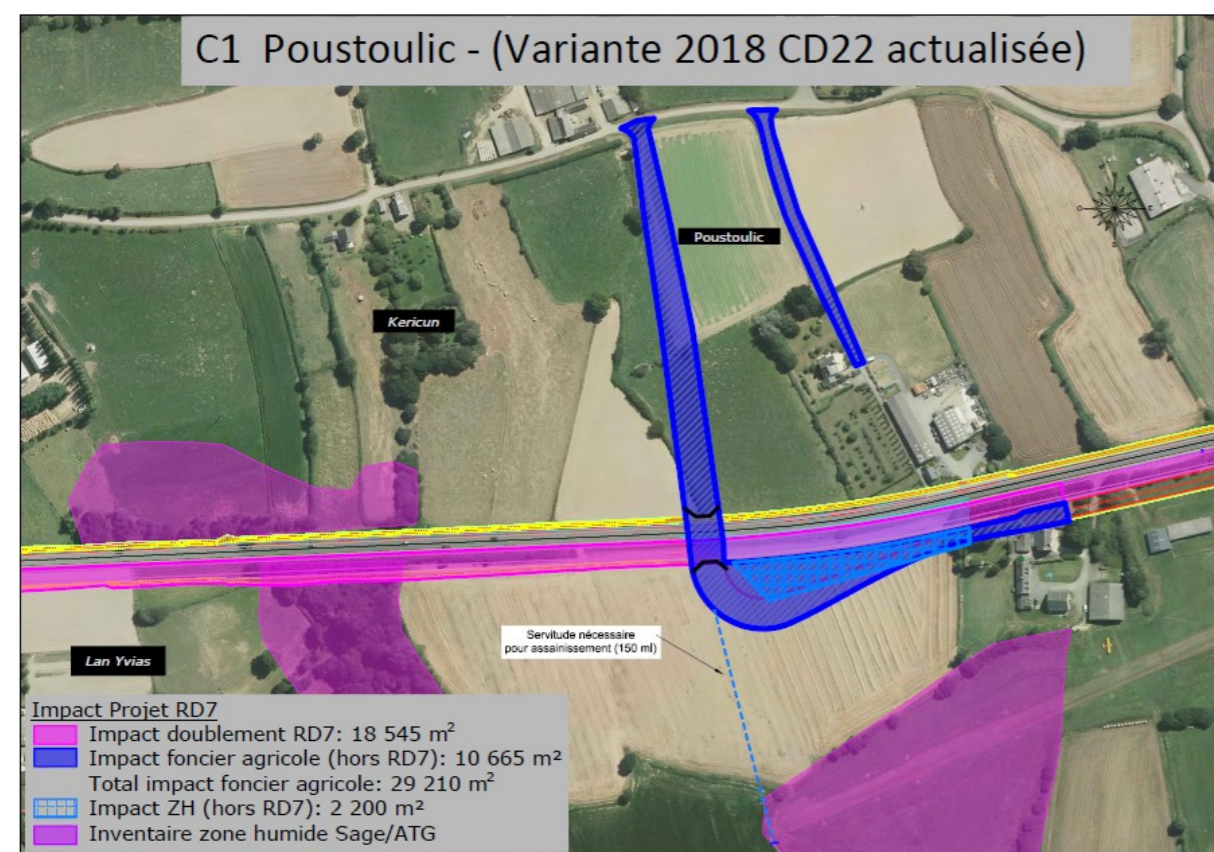
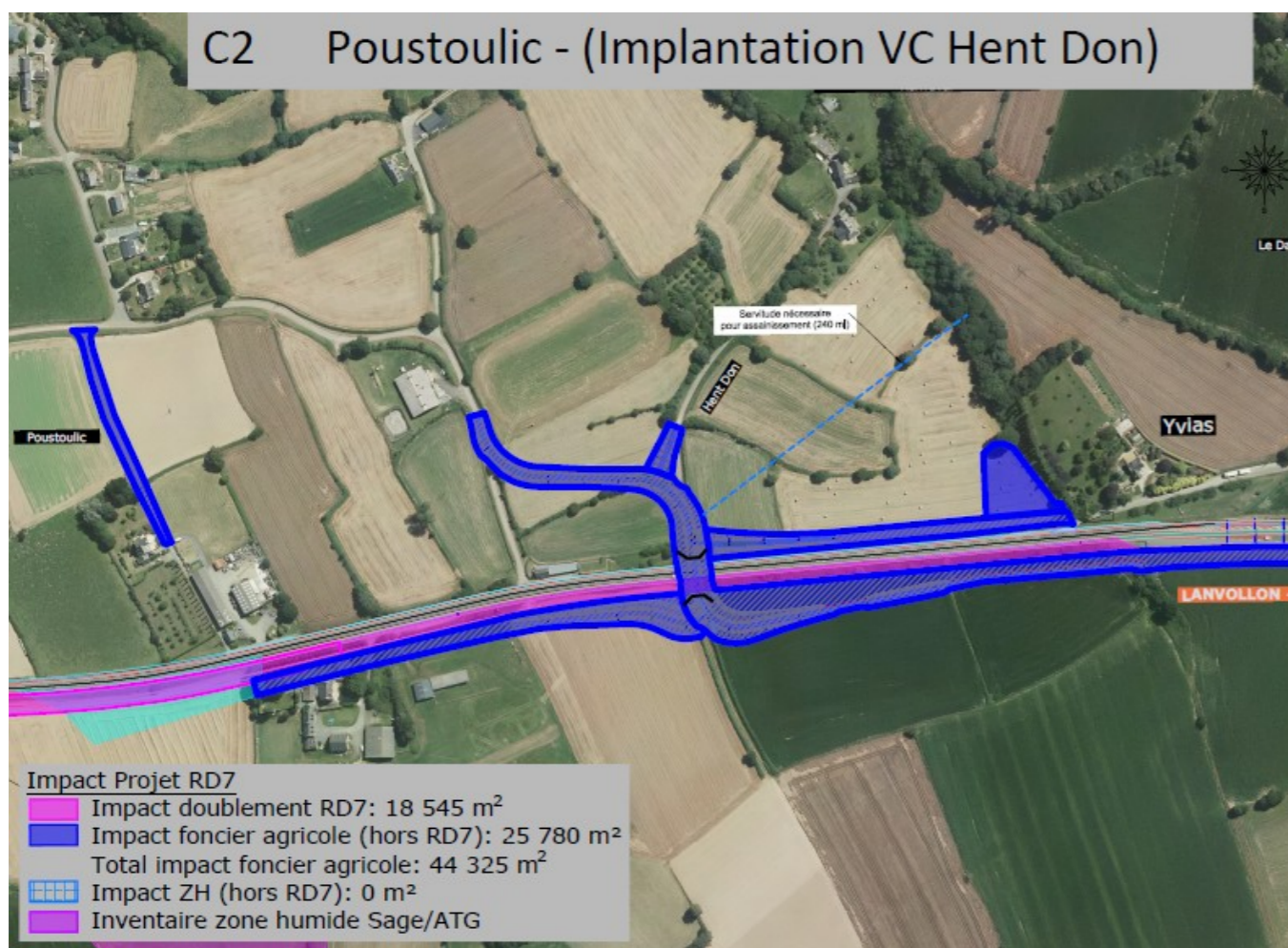


Figure 9 : Profil de l'ouvrage de Poustoulic proposé en passage inférieur au niveau du chemin Hent Don



Carte 6 : Variante C1 de l'ouvrage inférieur de Poustoulic étudié par le département après la concertation 2022



Carte 7 : Variante C2 de l'ouvrage inférieur de Poustoulic étudié au niveau du chemin Hent Don

Cette variante d'ouvrage impacte 2,6 ha de foncier agricole hors doublement de la RD7, diminue le linéaire de voirie communale et permet l'évitement de 2 200 m² de zones humides (cf implantation OA variante C1).

La desserte de l'entreprise artisanale Legonidec et de l'habitation privée en raccordement perpendiculaire à la voie communale de Poustoulic est identique à la variante C1.

La réalisation d'un exutoire busé estimé à 240 ml est nécessaire pour évacuer les eaux pluviales de la voie communale Hent Don et voie parallèle côté Yvias et engendrant une servitude de passage et une gestion de cet ouvrage hydraulique d'assainissement pluvial.

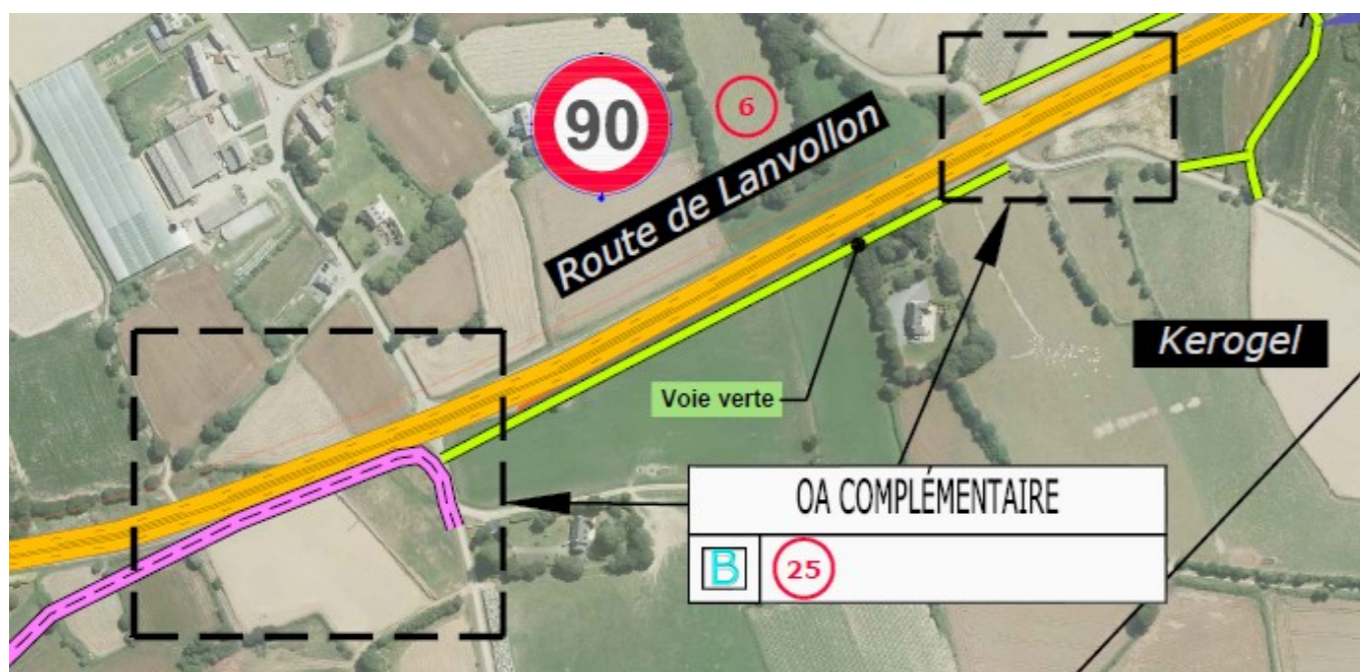
Au vu d'une justification d'évitement de 2 200 m² de zones humides, la diminution du linéaire de voirie neuve et une variante moins impactante sur l'activité agricole de l'exploitation au lieu dit Poustoulic malgré l'impact du foncier agricole plus important (environ 1 ha), la variante C2 localisée au niveau du chemin Hent Don pourrait être privilégiée au regard des contraintes.

L'étude d'assainissement pluvial et la concertation avec la commune concernée par la future gestion de cet ouvrage hydraulique (servitude et entretien), seront programmées après la restitution du bilan de manière à entériner le choix de la variante retenue.

IV.3 ALTERNATIVE À L'ÉCHANGEUR DE KERVOURIOU-NAOUR

IV.3.1 VARIANTE OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT AU LIEU DIT KERVOURIOU NAOUR

Suite aux observations issues de la concertation, la suppression de l'échangeur de Kervouriou-Naour n'a pas soulevé d'opposition mais quelques requêtes ont été déposées relatives à l'implantation d'un ouvrage de franchissement à usages agricole et mobilité douce au lieu dit Kervouriou ou ses abords (Kerozon ou Kerogel).



Carte 8 : Localisation des demandes d'implantation d'un ouvrage complémentaire lors de la concertation 2022

Deux variantes d'ouvrage complémentaire ont été réalisées au niveau de Kervouriou (variante A2) et de Kerogel (Variante B1) :

- L'ouvrage au lieu dit Kervouriou est proposé en passage inférieur avec une hauteur limitée à 3,50 m (hauteur réduite vis à vis du profil en long de la RD7 existante et du point de raccordement sur le giratoire du Savazou) et une largeur de 4 mètres serait de type chemin empierré non revêtu pour permettre une fonctionnalité adaptée aux trois usages cités dans les observations déposées dans ce secteur.

Cette variante d'ouvrage serait donc compatible à trois usages :

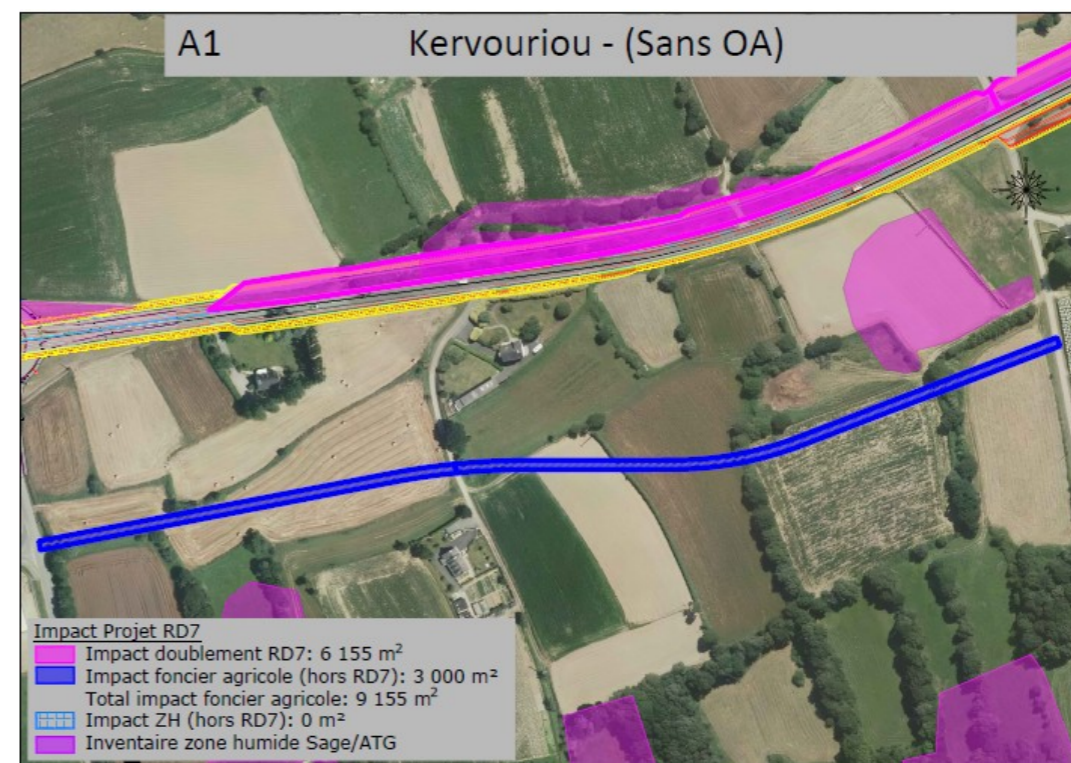
- celui agricole de deux exploitations à proximité immédiate dont l'une possède 75 % de ces terres de l'autre côté de la RD 7 permettrait de répondre aux nombreux déplacements agricoles (culture maraîchère, gestion journalière cheptel bovins...) et de ce fait limiter les allongements de parcours et les traversées régulières au niveau du giratoire du Savazou ;

- celui de la mobilité douce, permettant une traversée sécurisée des randonneurs (à pied, à vélo...) en provenance de Plourivo et hameaux locaux (Kerozon, Kervouriou...);

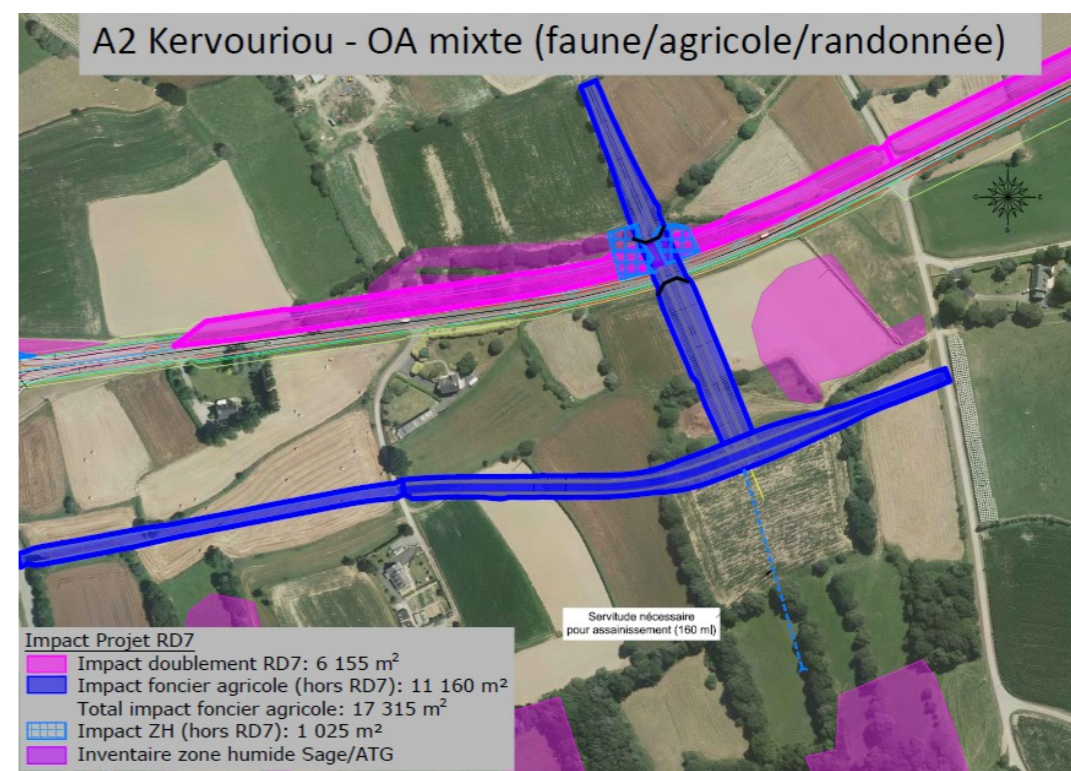
- celui de la continuité faunistique, permettant le passage de petite et moyenne faune (lièvre, renard, sanglier...) où l'aspect chemin en terre-pierre facilitera l'accessibilité et les échanges entre populations des secteurs vallée du Quinic et Bois de Beauport et la vallée du Correc.

Le rétablissement de ce chemin se raccordera sur le chemin communal à l'Est de la RD7 et sur la nouvelle voie côté ouest de la RD7 reconnectant la ZA du Savazou à la voie communale de Kerozon.

La variante A1 (ci-dessous) permet de comparer les impacts sur le foncier agricole et les zones humides.



Carte 9 : Variante A1 au lieu dit Kervouriou sans ouvrage de franchissement et rétablissement de la voie du Savazou rectiligne



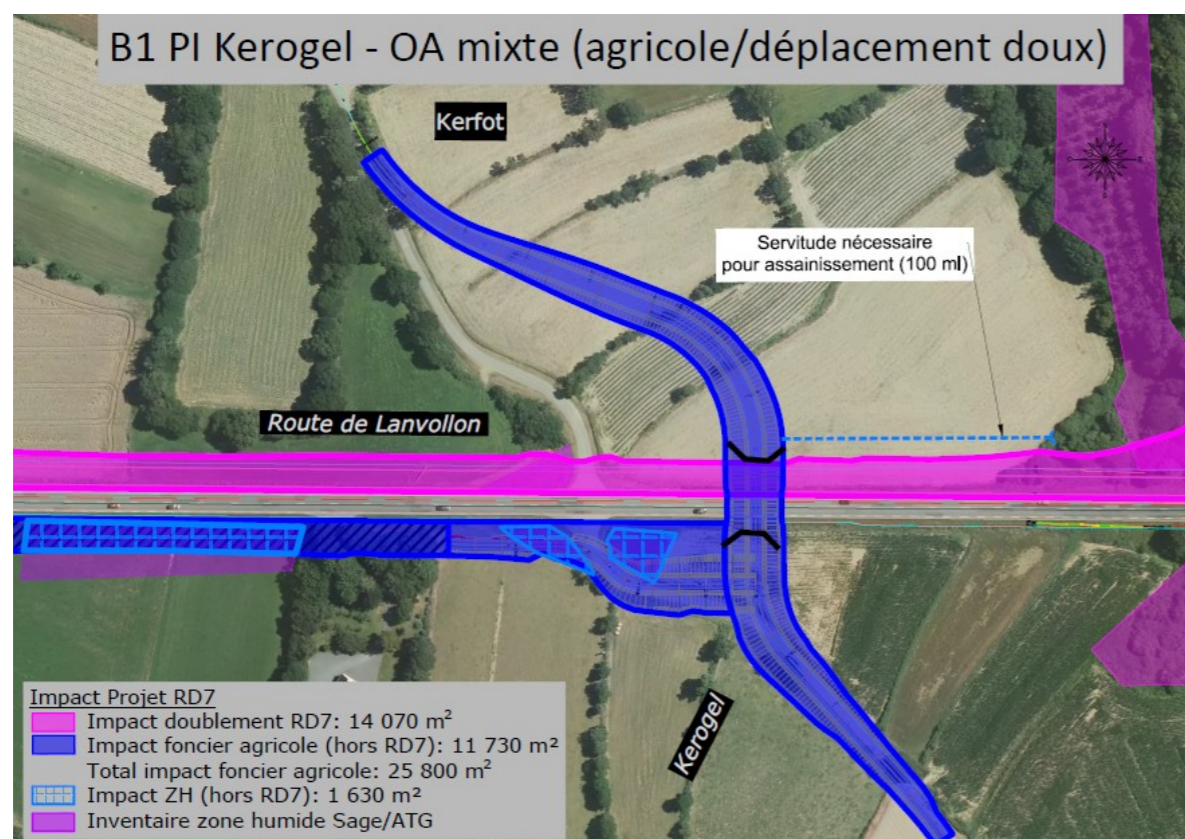
Carte 10 : Variante A2 au lieu dit Kervouriou avec ouvrage de franchissement et rétablissement de la voie du Savazou rectiligne

La variante A2 impacte 8 000 m² de foncier agricole et environ 300 m² supplémentaire à la variante sans ouvrage (le doublement de la RD7 impactera 700 m² des 1 025 m² d'impact ZH affichés). Cette variante supprime les rallongements de parcours pour les deux exploitations agricoles, rétablit un accès sécurisé pour les mobilités douces et réduit la fragmentation d'habitats d'espèces faunistiques.

La réalisation d'un exutoire busé estimé à 160 ml est nécessaire pour évacuer une partie des eaux pluviales de la voie communale de Kerozon et du Savazou et celle provenant de l'ouvrage. Une servitude de passage et une gestion de cet ouvrage hydraulique d'assainissement pluvial par la commune de Kerfot est à prendre en considération.

IV.3.2 VARIANTE OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT AU LIEU DIT KEROGEL

Concernant la variante B1 au carrefour de Kerogel, l'ouvrage est proposé en passage inférieur avec une hauteur limitée à 3,50 m et de largeur 4 mètres rétablissant la voie communale existante de Kerogel. Cet ouvrage permettrait d'intégrer l'usage agricole et la mobilité douce (carte 11 ci-après).



Carte 11 : Variante B1 d'un ouvrage en passage inférieur au carrefour de Kerogel suite aux observations de la concertation 2022

La variante B1 impacterait directement environ 500 des 1630 m² des zones humides du secteur, 1,2 ha de foncier agricole (sans compter l'impact indirect avec le délaissé à l'Est de la RD7 avec la voie communale existante) et avec une servitude d'assainissement pluvial de 100 ml. Cette variante ne résout pas la problématique d'allongement de parcours pour l'exploitation la plus impactée à l'Est de la RD7.

Concernant cette demande complémentaire d'ouvrage issue de nombreuses observations, la variante A2 semble répondre positivement à l'ensemble des remarques évoquées lors de la concertation publique.

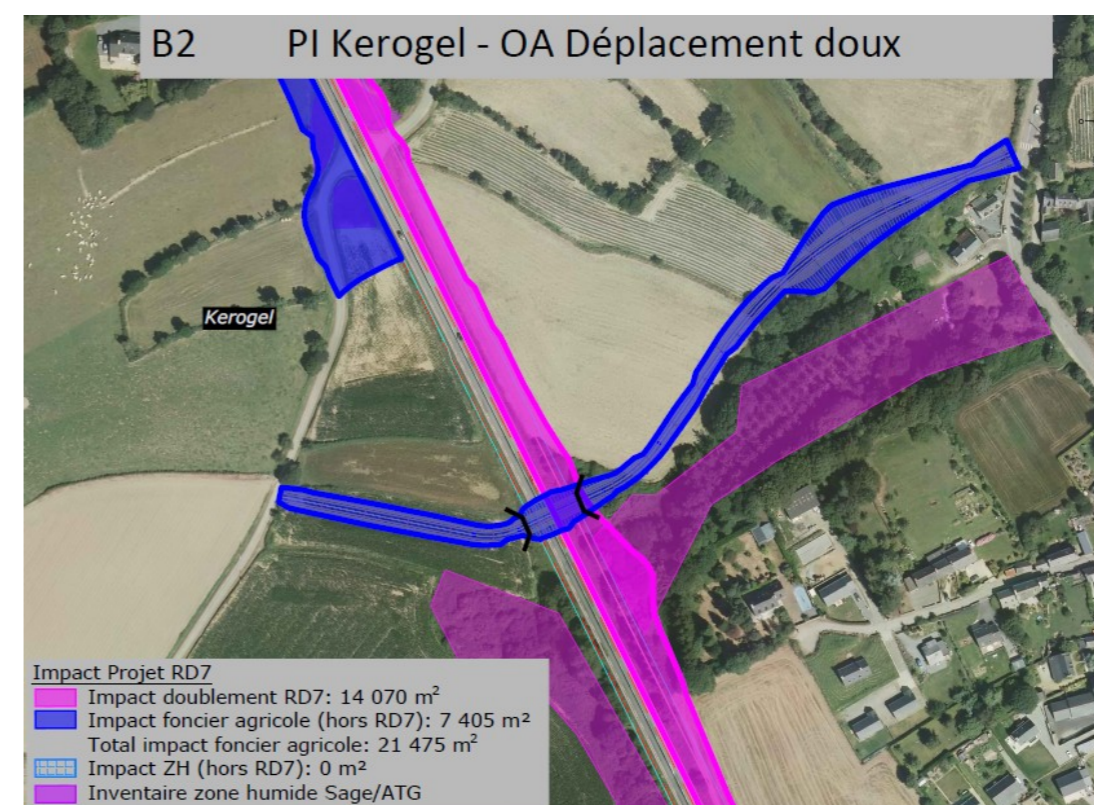
L'étude d'assainissement pluvial et la concertation avec la commune de Kerfot, concernée par cet ouvrage hydraulique (servitude et gestion d'entretien), seront programmées après la restitution du bilan de manière à entériner le choix de la variante retenue.

IV.4 OUVRAGE MOBILITÉS DOUCES VALLÉE DE KERFOT

Au droit de la vallée du cours d'eau le Kerfot, un ouvrage de franchissement de la RD 7 en passage inférieur a été étudié conformément au parti d'aménagement présenté. Cet ouvrage n'a pas soulevé d'opposition particulière.

Cet ouvrage est spécifiquement réalisé pour rétablir les mobilités douces entre les hameaux (Lan Yvias – Kerogel...) et le centre bourg de Kerfot et permettre ainsi le passage de la randonnée piétonne et les déplacements doux (vélo, trottinette, poussette...).

La section de cet ouvrage (hauteur 2,50m et largeur 2,00m) permettra l'insertion d'une voie cyclable bi-directionnelle.



Carte 12 : Variante B2 de l'ouvrage de Kerogel en passage inférieur pour déplacements doux le long de la Vallée de Kerfot

IV.5 PISTE CYCLABLE SUR 4 KMS

Suite aux contributions issues de la concertation, le parti d'aménagement présenté intègre la réalisation des portions de voies vertes en site propre le long de la RD 7. Ces portions seront reconnectées sur des voies communales existantes dont certaines sont équipées d'une voie type chaucidou (VC 7 traversant le bourg de Kerfot) reliant l'échangeur de la Petite Tournée au giratoire de la Lande Blanche.

Ce parti d'aménagement permet ainsi de limiter la création de voies neuves supplémentaires et par conséquent de limiter le coût d'entretien de voirie pour les communes concernées.

Toutefois, au vu des nombreuses observations pour le souhait d'une voie cyclable neuve sur la totalité des 4 kms de la RD7, les services de Guigamp Paimpol Agglomération et de la commune de Paimpol en charge des mobilités douces seront concertés pour mettre en compatibilité ce parti d'aménagement avec leurs schéma de déplacements doux en cours d'élaboration.

IV.6 PROJET GLOBAL

Suite aux nombreuses contributions sur les thématiques « acoustique », « paysage », « déplacement doux » et « clôture faune » ; ces remarques ont été collectées par le Département pour leur intégration dans l'étude de détail du projet.

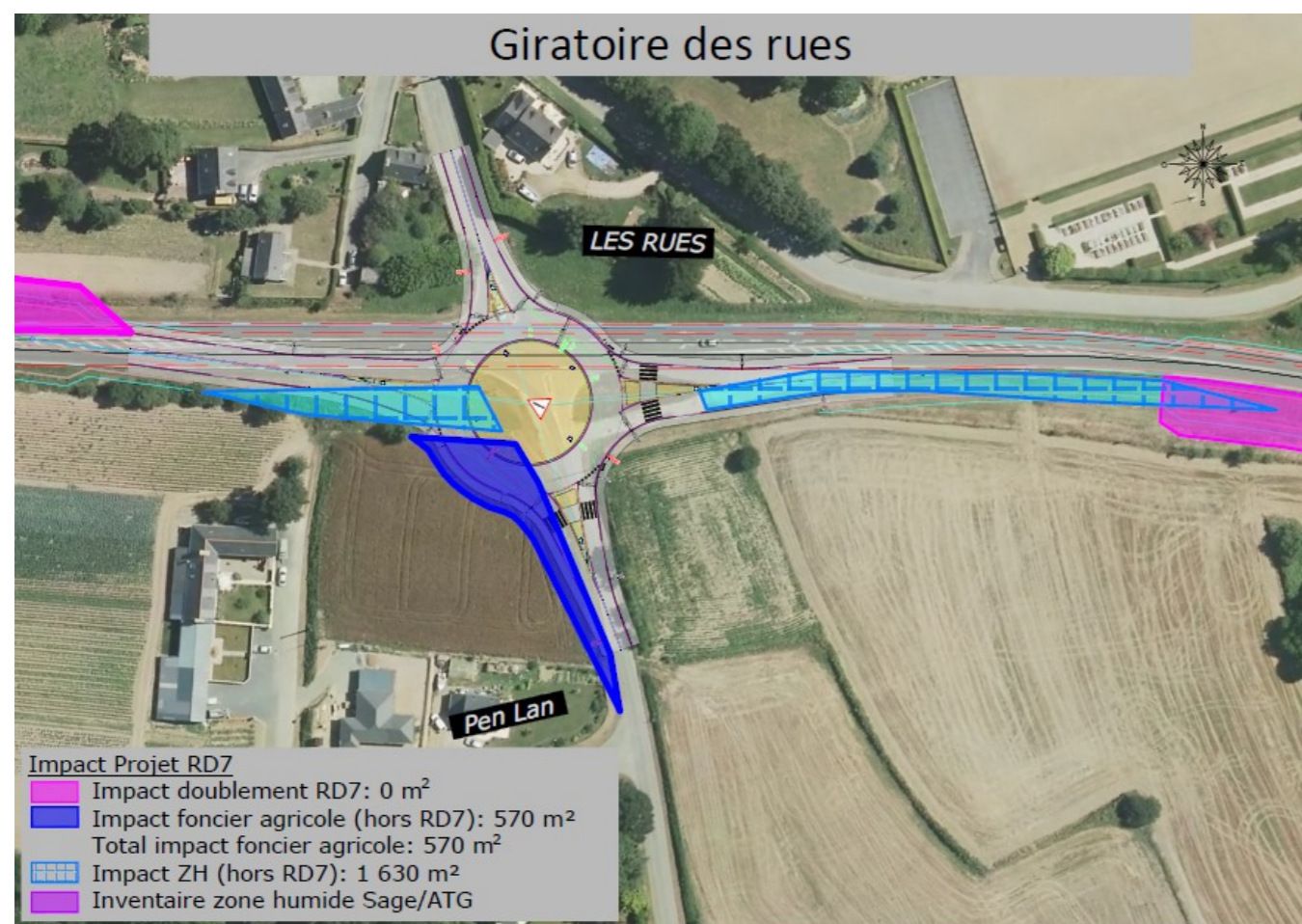
IV.7 CONCLUSION

Le nouveau parti d'aménagement proposé lors de la concertation 2022 fait consensus compte tenu des avis émis par le public, associations et les communes concernées.

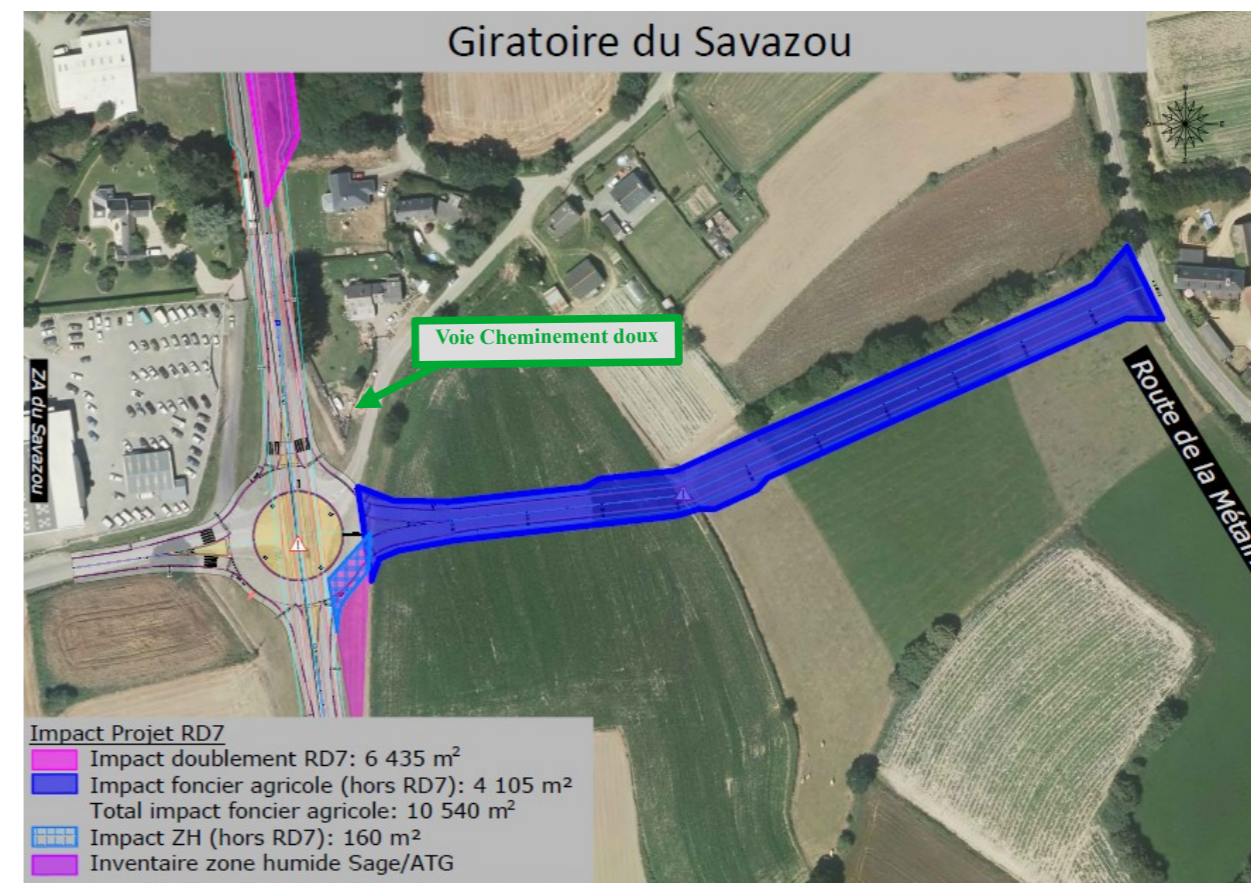
Dès la fin de la concertation publique, le service grands travaux du Conseil Départemental a engagé des études complémentaires d'ouvrages pour permettre d'affiner leur implantation définitive et pouvoir engager la poursuite des études réglementaires ces prochaines semaines.

Suite aux nombreuses observations et remarques du public utiles à l'optimisation du projet, voici le récapitulatif des variantes que le Conseil départemental propose de retenir pour la réalisation des études techniques détaillées :

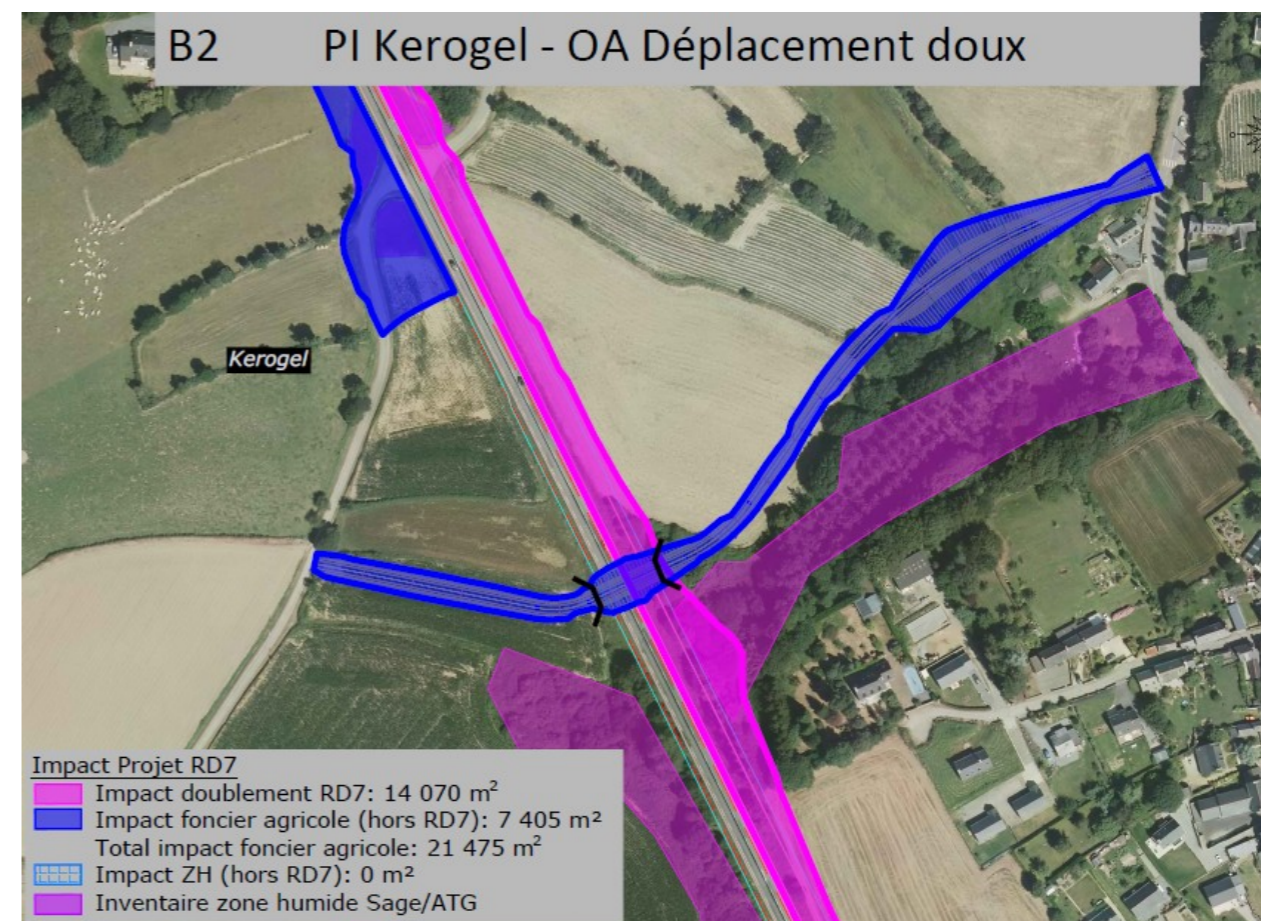
Implantation du giratoire des Rues:



Implantation du giratoires du Savazou :

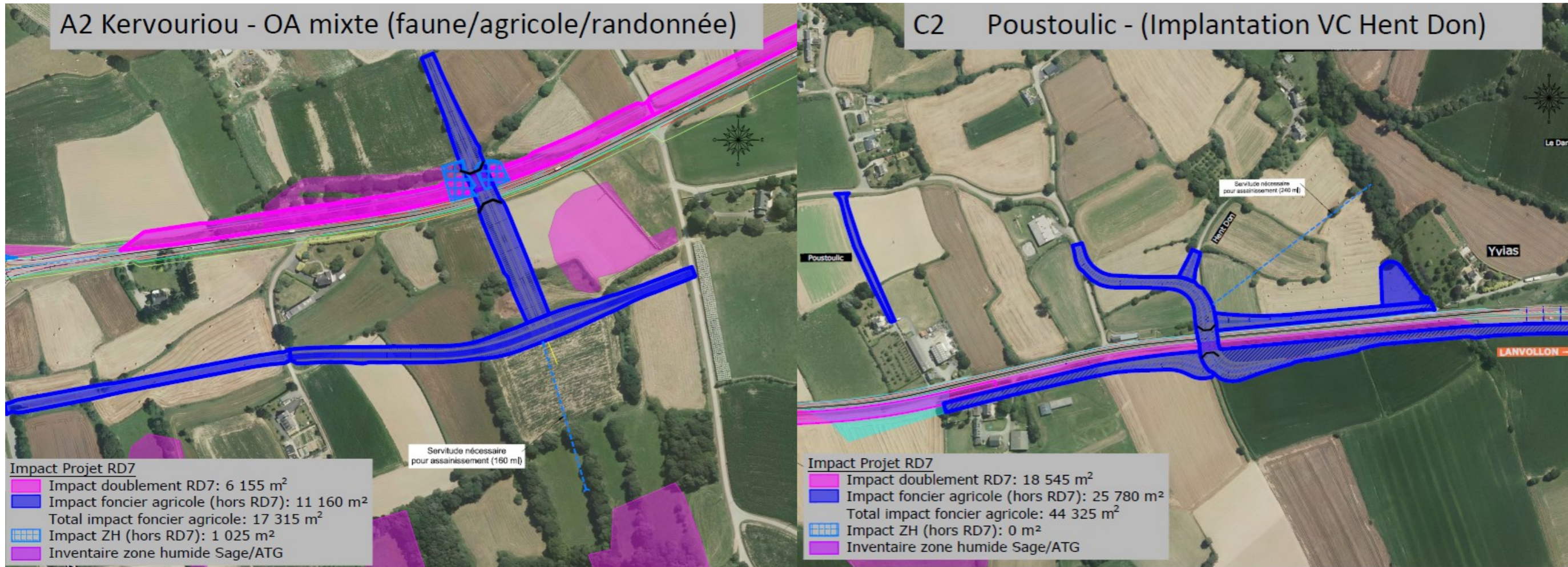


Passage inférieur mobilités douces :



Passage inférieur au lieu dit Kervouriou :

Passage inférieur au lieu Poustoulic :



V ANNEXES

V.1 COMPTE RENDUS RÉUNIONS



DI/SGT
Relevé de points

DATE :	22/02/2022 (19h à 21h)	LIEU :	Salle des Fêtes de Kerfot	REDACTEUR :	Xavier QUENAULT
OBJET :	RD7 – Aménagement de la section entre la Lande Blanche et l'échangeur de la Petite Tournée Phase de concertation - Réunion publique de la présentation du nouveau parti d'aménagement.				
PARTICIPANTS :	<p>Elus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. Coënt André, Vice Président des Infrastructures et des mobilités douces au Département - Mme Cadudal et Mr. Pagny, Conseillers Départementaux du canton de Paimpol - Mme Samson-Raoul Caroline, Maire de Kerfot - Mme Le Graët Karine, Maire d'Yvias <p>Techniciens</p> <p>DIMM – Franck Bourdais, Directeur des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer DIMM / Service Grands Travaux (SGT) – Thierry Goyer, Xavier Quenault et Kaelig Pointel</p> <p style="text-align: center;">&&&&</p> <p>Réunion diffusée en vidéo via le site internet du Département, par la société VO live et la direction de la communication du Département ; Questions possibles par SMS au numéro 06 60 15 57 99 affiché en bandeau</p>				

● Objectif de la réunion

L'objectif de la réunion publique est de présenter le nouveau parti d'aménagement du projet de doublement de la RD7, avant le démarrage de la 3ème concertation préalable du public programmée du 7 mars au 8 avril 2022.

Au préalable de la présentation réalisée par Franck Bourdais, un mot d'accueil de Mme Samson Raoul et un mot d'introduction par M. Coënt ont été effectués.

Le public présent physiquement et connecté sur le site du Département est informé de la possibilité de poser des questions en direct par sms, afin d'obtenir une réponse politique et/ou technique sur les choix d'aménagement proposés.

Pour permettre à toute personne qui le souhaite de participer en présentiel, des dispositions particulières ont mises en place par le Département, tenant compte des mesures sanitaires prescrites par la réglementation en vigueur dans le contexte de la crise COVID-19 : Distanciation des personnes dans la salle avec port du masque obligatoire, registre d'émargement.

150 personnes étaient présentes lors de cette réunion publique et 69 personnes connectées sur le site internet.

● Présentation du nouveau projet suite à la concertation 2021

Le bilan de concertation 2021 a permis de prendre en considération la plupart des observations techniquement réalisables et proposer un nouvel objet routier.

Le nouveau parti d'aménagement est axé sur la possibilité aux engins agricoles d'accéder à la future 2x2 voies en circulant sur la voie lente, conduisant à prévoir plutôt un aménagement type « artères interurbaines » avec des carrefours plans (giratoires). Il répond aux différentes problématiques du projet : sécuriser l'itinéraire et améliorer la fluidité des trafics en intégrant les déplacements agricoles maraîchers, mieux prendre en compte les mobilités douces, les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du territoire traversé.

Il se compose de 2 points d'échanges type giratoire aux carrefours de la ZA du Savazou et des rues, avec la réalisation du doublement de la départementale sur les 4 km et l'abaissement de la vitesse à 90 km/h, permettant ainsi d'intégrer la circulation agricole sur la RD7. L'échangeur de Kervouriou Naour et la quasi totalité de la voie parallèle d'itinéraire de substitution proposés en 2021 sont supprimés.

Ces nouveaux aménagements sont complétés par la réalisation d'une bretelle d'accès à la ZA Savazou, dans le sens Paimpol-St Briec, d'un ouvrage de franchissement au lieu dit Poustoulic en passage inférieur et un second dans la vallée du Kerfot pour les déplacements piétons/vélo. Sur la longueur de l'itinéraire, des liaisons de type "voie verte" connectés au réseau communal seront constitués de part et d'autre de la RD7 pour se raccorder sur les franchissements sécurisés (piéton-vélo) prévus au niveau des giratoires.

● Échanges et commentaires après présentation du nouvel aménagement

Les élus présents, représentant chacun leur collectivité, ont pris successivement la parole pour féliciter le service Grands Travaux de la qualité du projet proposé répondant aux attentes de la plupart des citoyens de Kerfot, Yvias et des communes avoisinantes.

Mme Cadudal, Mme Samson Raoul, Mme Le Graët, M. Pagny, M. Le Meaux sont unanimes sur ce nouveau choix d'aménagement respectant les activités agricoles, artisanales, scolaires et de loisirs du territoire traversé, tout en sécurisant les flux de trafic local et de transit sur la RD7.

M. Nabucet, président de l'association Bois et Vallée du Correc et représentant également le collectif du Savazou, a souligné que ce projet répond à de nombreuses propositions effectuées par les membres de l'association et du collectif. Il remercie le service Grands Travaux pour ce nouveau parti d'aménagement en cohérence avec le développement du territoire et des besoins des citoyens locaux.

Questions diverses

De nombreuses questions ont été posées sur les thématiques suivantes :

- Acoustique : demande d'une étude acoustique complémentaire, dispositifs mis en œuvre (merlons, écrans acoustiques...) ; prise en compte des secteurs urbains proches des futurs giratoires et de l'infrastructure ;
- Nature du revêtement de la future RD7,
- Pose de clôture grande faune sur la totalité du tracé,
- Prise en compte des mobilités actives,
- Demande de modification de l'implantation de l'ouvrage de Poustoulic,
- Point réglementaire : délai de la procédure d'autorisation environnementale,
- Travaux : délai de réalisation des travaux et coût de l'aménagement.

Les réponses ont été apportées par la Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer (DIMM) et le service Grands Travaux lors de la réunion publique au fur et à mesure des questionnements dans la salle et par sms.

La réunion publique s'est terminée vers 21 h par un discours de clôture de M. Coënt.

Diffusion : Franck Bourdais (CD22-DIMM)

Annexe jointe : diaporama diffusé en séance



DI/SGT
Relevé de points

DATE : 04/04/2022	LIEU : Salle Anne-de-Bretagne Département 22	REDACTEURS : Thierry Goyer, Kaelig Pointel et Xavier Quenault
OBJET : RD7 – Aménagement de la section entre la Lande Blanche et l'échangeur de la Petite Tournée Phase de concertation - Réunion avec les représentants de l'association Bois et Vallée du Correc et le collectif du Savazou		
PARTICIPANTS : Association citoyenne Bois et Vallée du Correc - Yves Nabucet - Guillaume Le Bars - Sylvie LEGALL et Karine Le Graët Le Collectif du Savazou - Denis Héry et Émilie Le Goff DIMM – SGT - Thierry Goyer, Xavier Quenault et Kaelig Pointel &&&& Réunion animée par le service Grands Travaux (CD22-DIMM)		

● Objectif de la réunion

Cette réunion fait suite à plusieurs demandes du collectif et de l'association, et s'inscrit dans le cadre de la phase de concertation relative au nouveau parti d'aménagement présenté lors de réunion publique du 22/02/2022 et la 3ème concertation préalable du public programmée du 7 mars au 8 avril 2022.

Un tour de table permettant aux participants de se présenter est réalisé en début de réunion.

L'objet de cette rencontre est de recueillir les questions et remarques éventuelles, étudier les demandes et adaptations souhaitées afin de les faire remonter et obtenir un arbitrage pour la validation du parti d'aménagement.

● Échanges et commentaires

L'association et le collectif soulignent en préambule que la totalité de leurs adhérents est favorable au parti d'aménagement proposé par le Conseil Départemental (2x2 voies et deux giratoires comme points d'échanges).

Les échanges lors de cette réunion porteront sur deux grandes thématiques :

- une demande de voie cyclable rectiligne du giratoire de la Lande Blanche à l'échangeur de la Petite Tournée ;
- une demande de révision d'implantations d'ouvrages en passage inférieur au lieu-dit Kerogel et Poustoulic.

Le projet est examiné du Nord au Sud, du giratoire de la Lande Blanche à l'échangeur de la petite Tournée, en passant en revue les différents aménagements routiers.

➤ Voie cyclable

La problématique de mobilité active, et plus particulièrement les déplacements "domicile-travail" (ou déplacement du quotidien), est abordée.

L'association et le collectif demandent qu'une voie cyclable bidirectionnelle soit aménagée le long de la D7, à l'ouest, pour assurer une continuité : en lien avec le projet porté par GPA avec une voie douce qui irait de Carnoët (vallée des Saints) à Ploubazlanec (île de Bréhat), mais également avec les communes de Paimpol et de Ploubazlanec qui ont leur projet de voies douces. Cette demande se veut être plutôt un aménagement pour l'avenir, pouvant intégrer les besoins de mobilités à l'échelle du secteur avec l'aménagement et la sécurisation du tronçon de RD7 envisagé.

Yves Nabucet précise les deux types de cyclistes rencontrés : loisirs (touristique - sportif) et utile (trajet domicile-travail, courses, livraisons...). L'objectif serait de compléter les aménagements voies vertes envisagés par le Département, par des aménagements permettant d'obtenir un linéaire complet permettant de relier le giratoire de la Lande Blanche et l'échangeur de la petite Tournée.

Yves Nabucet complète qu'il est actuellement compliqué et peu sécuritaire pour des cyclistes de circuler sur le réseau de voies communales au sud de Kerfot (chemin Poustoulic, Kerpuns), empruntées régulièrement par les activités agricoles : voies peu larges, parfois sinueuses avec difficulté de croisement.

Thierry Goyer apporte les précisions suivantes :

- ✓ le terme de voie verte employé sur le plan du département, caractérise la création de tronçons cyclables entre des voies existantes dans le cadre du projet de la D7 : "voie verte" précisant ici plutôt des aménagements cyclables en site propre.
- ✓ Au titre du projet situé hors agglomération, dans le cadre de l'application de la LOM, le projet intègre des connexions (tronçons cyclables), des franchissements (ouvrages et passages au niveau des giratoires) permettant les liaisons entre Paimpol et Kerfot et zone du Savazou, ainsi que la liaison jusqu'à l'échangeur de la petite Tournée via le réseau communal existant.
- ✓ En termes de gouvernance, l'autorité organisatrice locale des mobilités (AOM) est Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) qui détermine son schéma directeur des mobilités cyclables à l'échelle de son territoire et en assure le pilotage. Quels sont les aménagements envisagés par GPA sur le secteur, au titre de leur schéma cyclable ? (LOM)

Le Département des Côtes d'Armor accompagne l'ensemble des acteurs locaux dans une transition en faveur des mobilités durables. A ce titre, un Schéma Départemental des Mobilités est actuellement en cours d'élaboration, en lien avec les Autorités Organisatrices des Mobilités compétentes en la matière. Le chargé de mission mobilité au sein du Département est Jean-Jacques Lelièvre. Le service se rapprochera de lui de manière à collecter les données disponibles et consolider les différents projets sur le secteur (GPA, Paimpol, Ploubazlanec, ...) : point à remonter à notre maîtrise d'ouvrage.

Concernant la ville de Paimpol, le bureau d'étude VIZEA a réalisé un rapport diagnostic des modes actifs pour élaborer un futur schéma directeur : Transmission par mail du rapport par Sylvie Le Gall à Xavier Quenault pendant la réunion.

➤ Implantation des ouvrages d'art et points divers

- ✓ La liaison du barreau de desserte connecté à l'Est du giratoire du Savazou semble intéressant et unanime, à l'exception de quelques riverains qui ne se seraient pas exprimés. L'implantation détaillée de celui-ci sera réalisée en concertation avec le hameau de Toul Mézou et les élus de Kerfot (caractéristiques de la desserte du hameau et priorisation du flux du trafic dans le carrefour avec la VC7) ;
- ✓ Suite aux différents échanges, lors des permanences, l'implantation du barreau de la ZA du Savazou est à conserver comme présenté en 2021 (éloignement de l'habitation de M. Roppers et connexion sur la VC de Kerozon en évitant l'impact sur ZH) ;
- ✓ Giratoire au carrefour de la ZA Savazou : Point d'échange positif pour la connexion à la zone artisanale, les bourgs de Kerfot et Plourivo ;
- ✓ Problème de traversées de sangliers au niveau de la D7, à proximité du giratoire du Savazou est signalé : étude faisabilité d'un ouvrage mixte (agricole et faunistique) ; observations transmises lors des permanences également ;
- ✓ Ouvrage mobilités douces (gabarit hauteur 2,00) localisé dans la vallée du Kerfot : Il est évoqué son déplacement au carrefour de la VC Kerogel en réalisant un OA mixte (agricole et mobilité active). Kaelig Pointel et Xavier Quenault soulignent la difficulté technique d'implantation à cet endroit compte tenu de la problématique d'exutoire et de dégagement du

gabarit ;

- ✓ Giratoire au Carrefour des Rues : point d'échange positif pour la connexion des 2 communes et l'accessibilité à l'école d'Yvias, ainsi que pour les échanges locaux (allongement de parcours réduits en comparaison au projet proposé en 2021) ;
- ✓ PI de Poustoulic : proposition de l'implantation de l'OA au Sud de la piste ULM au niveau de carrefour fermé en 2021. La solution va être étudiée par le SGT sur les différents points techniques et réglementaire (exutoire hydraulique, impact foncier, respect cônes de décollage et d'atterrissage piste ULM...)

Il a été évoqué que les travaux de sécurisation du giratoire de la Lande Blanche, franchissements piétons-vélos et correction de la déflexion avec la bretelle RD7, pourraient être dissociés du dossier réglementaire et donc réalisables plus rapidement.

Diffusion : L'ensemble des participants ; Franck Bourdais et Jean-Jacques Lelièvre (CD22-DIMM)

Annexes jointes : Feuille d'aménagement

V.2 DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE KERFOT ET YVIAS

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

Délibération N°2022-028

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31/05/2022

Date de convocation : 23/05/2022
Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-deux, le mardi trente et un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés : PAUL Mickaël pouvoir à THOMAS David

Etaient absents : BOCHER Georges

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves

Présents : 13 Représentés : 1 Votants : 14

Doublement de la Route Départementale 7 sur les communes de KERFOT, YVIAS et Paimpol entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de La Lande Blanche

Rapporteur : David THOMAS

Le projet de la mise en 2 × 2 voies avec Rond-point au Savazou et aux Rues avec route partagée limitée à 90 km/h a fait l'objet d'une concertation du 7 Mars 2022 (9h00) au 8 Avril 2022 (12h00) et d'une réunion publique organisée par le département le 22/02/2022 à 19 h dans la salle d'animation communale de kerfot.

L'ensemble des documents liés aux projets a été affiché en mairie jusqu'au 8 Avril 2022 et 2 permanences du Conseil Départemental pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers (Mardi 15 Mars et Samedi 26 Mars 2022).

Toutes ces informations étaient accessibles sur le site du Conseil Départemental.

Un registre d'observation à disposition en mairie et sur le site du Conseil Départemental a recueilli 160 observations.

Suite aux commissions urbanismes qui se sont tenues les 23 Mars 2022 et 09 Avril 2022 et des discussions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fait les propositions suivantes :

1 - Le Conseil Municipal est favorable au projet de la 2 × 2 voies avec Rond-point au Savazou et aux Rues, route partagée et abaissée à 90 km/h proposé par le département.

2 – Le Conseil Municipal souhaite que les 160 observations faites lors de la concertation soient étudiées par le département dans la mesure du réalisable.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 15 JUIN 2022
et publication ou notification
du 13 JUIN 2022
Le Maire,

SAMSON-RAOUL Caroline



Pour extrait conforme.

Mme Le Maire,
Caroline SAMSON-RAOUL



Envoyé en préfecture le 02/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 2 - JUIL. 2022
ID : 022-212203905-20220701-20220509-DE

Mairie de Yvias
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le deux juillet à 20 heures 30, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 24 juin 2022,

Étaient présents : LE GRAET Karine, DELHOMEZ MASSET Sylvie, CARRIER Jean, LE PIVER Alan, PERON Samuel, COLLET Philippe, LE MEUR Daniel, GRANAL Delphine, EON Catherine,

Procurations :

LE COZLEER Magalie à LE GRAET Karine,
LE GONIDEC Julie à LE PIVER Alan,
BOBO Jeanne à PERON Samuel,

Absents : LIBOUBAN Nicolas, LE GONIDEC Jeremy,

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12

Secrétaire de séance : Catherine EON

DOUBLEMENT DE LA RD7 SUR LES COMMUNES DE KERFOT, YVIAS ET PAIMPOL ENTRE L'ÉCHANGEUR DE LA PETITE TOURNÉE ET LE GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE.

Le projet de la mise en 2 x 2 voies de la RD7 à hauteur de Kerfot Yvias et la réalisation de la voie de desserte de Kerfot a fait l'objet d'une concertation du 2 au 31 mars 2021.

L'ensemble des documents liés aux projets a été affiché en mairie de Kerfot jusqu'au 31 mars 2021 et 2 permanences du Conseil Départemental pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers.

Toutes ces informations étaient aussi accessibles sur le site du Conseil Départemental jusqu'au 5 avril 2021 à 17 h.

Un registre d'observations à disposition a recueilli 69 observations en mairie (l'une des observations est une pétition de 180 signataires qui ont pu par ailleurs faire une ou plusieurs observations) et 8 observations sur le site du Conseil Départemental.

Les élus ont délibéré sur ce pont le 28 mai 2021 et avaient décidé de se prononcer favorablement sur certains points.

Mme le Maire propose de valider les points suivants :

- une 2x2 voies en route partagée (du rond point de la petite tournée à l'échangeur de la lande blanche) limitée à 90 kms.
- Création d'un rond point au quartier des rues (intersection entre Yvias et Kerfot)

Envoyé en préfecture le 02/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 2 - JUIL. 2022
ID : 022-212203905-20220701-20220509-DE

- Création d'un rond point au niveau du Savazou
- Création d'une bretelle de sortie pour les artisans du Savazou départementale,
- création d'un point au niveau des ULM reliant Yvias à Kerfot.

Les élus souhaitent adopter les démarches suivantes :

- déplacement du pont initialement à Poustoulic vers l'impasse de Kerpuns,
- création d'une voie douce pour les cycles et piétons le long de la départementale (du rond point de la petite tournée à l'échangeur de la lande blanche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ces points et ce projet .

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine



V.3 REVUE DE PRESSE

Presse d'Armor (La) 16/02/2022

KERFOT

RD 7 : réunion publique
à la salle des fêtes

→ Cette réunion était attendue avec impatience, la date est désormais fixée. Le plan élaboré par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor pour l'aménagement de la RD 7 sera présenté mardi 22 février à 19 h à la salle des fêtes de Kerfot. Elle sera animée par André Coënt, vice-président du Conseil Départemental en charge des infrastructures et mobilités douces. Membres de l'association de bois et vallée du Correc et du collectif, de même que tous les riverains sont impatients de connaître officiellement le projet. La Presse d'Armor

Télégramme Lannion-Paimpol (Le) 18/02/2022

PAIMPOL ● RD 7 : réunion publique à Kerfot
le mardi 22 février

Une réunion publique concernant le projet de doublement de la RD 7, entre les communes de Kerfot-Yvias et Paimpol, aura lieu mardi 22 février, à 19 h à la salle des fêtes de Kerfot, en présence d'André Coënt, vice-président du Département délégué aux

infrastructures et aux mobilités douces, et Véronique Cadudal, conseillère départementale du canton de Paimpol. Une réunion publique très attendue de la part des riverains des deux collectifs créés, qui veulent savoir si leurs propositions ont été retenues par le Département. Un contre-projet que les riverains se sont toujours attaché à construire de manière réaliste. Leurs principales revendications : supprimer l'échangeur prévu à Kervouriou et le remplacer par deux ronds-points, aux lieux-dits Les Rues et Savazou et mettre la 2x2 voies en route partagée, comme cela existe déjà entre Plérin et Pordic. Le mardi 22, pour permettre la participation de tous ceux qui le souhaitent, la réunion sera diffusée en direct sur cotesdarmor.fr/participations-publiques



Ouest-France Lannion-Paimpol 24/02/2022

Le projet de future RD7 applaudi par les habitants

Pays de Paimpol — Après trente ans de tergiversations, le projet proposé par le Département concernant la mise en 2x2 voies, entre Kerfot et Paimpol, semble enfin faire l'unanimité. Des détails restent à régler.

Quand la réunion a commencé, mardi en début de soirée, à la salle des fêtes de Kerfot, les 150 personnes du public ne savaient pas trop à quoi s'attendre. « C'est une réunion très attendue », souligne d'emblée Caroline Sansom-Raoul, maire de Kerfot. C'est peu dire.

Après trente ans de discussion, le projet de mise en 2x2 voies, entre Kerfot et Paimpol, se heurte à de nombreuses demandes de la part d'associations et collectifs. Face aux habitants, les équipes du Département étaient présentes pour présenter une énième mouture du futur tracé. Afin de permettre à un maximum de personnes d'assister à la présentation, la réunion était retransmise sur le site du Département.

Ce projet « se rapproche de nos souhaits »

Au programme : « Un projet qui prend en compte les demandes, après plusieurs concertations, promet le Département. Un projet sécurisé, peu impactant sur les zones humides, prévu pour 9 000 voitures par jour en moyenne, jusqu'à 13 000 en été. »

Celui-ci prévoit, sur la portion entre la Lande-Blanche et le Savazou, un giratoire et une bretelle de sortie vers la zone industrielle, dont les usagers craignent son isolement. Une voie pour véhicules lents, une voie douce pour relier Kerfot au Savazou et une vitesse limitée à 90 km/h.

« C'est moins d'impact foncier, moins d'impact sur les zones humides, une amélioration de la continuité agricole et une prise en compte des mobilités actives », vante André Coënt, vice-président en charge des infrastructures au conseil départemental.



Bonne surprise pour le public venu en nombre mardi soir à Kerfot. Le projet de future RD7 semble avoir pris en compte leurs revendications. (Photo: Ouest-France)

Fin de l'exposé et la salle reste quelques instants silencieuse. Puis, des applaudissements commencent à surgir. Le public comprend que la plupart des revendications ont été prises en compte. « On se réjouit de voir ce projet sous cette forme. Il reste encore des détails, comme la voie douce, mais on reconnaît que le projet a bien évolué et se rapproche de nos souhaits », exprime Yves Nabucet, de l'association Bois et vallée du Correc.

La ville de Paimpol, par la voix de Jacky Gouault, se joint à l'avis des maires d'Yvias, Plourivo et Kerfot, en affirmant être « content du projet présenté ». « C'est un bon compromis et personne n'a été oublié », ajoute Caroline Sansom-Raoul. « Un bon projet », enchaîne Karine Le Graet, maire d'Yvias. Vincent Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol agglomération, est lui aussi satisfait.

Estimé aux alentours des 10 millions d'euros, le nouveau projet sera

consultable en mairie de Kerfot, à partir du lundi 7 mars et visible sur le site du Département. Des permanences sont prévues les mardi 15 mars et samedi 26 mars, le matin. Les démarches administratives suivront, en 2024, date à laquelle le dossier sera instruit pour autorisation.

Il faudra attendre plusieurs années (entre 2026 et 2027) pour que ce dossier aboutisse enfin. Mais un cap qui semble enfin faire l'unanimité semble s'être dessiné.

KERFOT

MISE EN 2X2 VOIES.

RD 7 : un consensus après 30 ans d'attente

Mardi 22 février à Kerfot, André Coënt, vice-président du Conseil départemental en charge des infrastructures a présenté le plan de doublement de la RD 7. Le nouveau plan a fait l'unanimité.

Plus de trente ans que, d'avancées en reculs, le dossier de la RD 7, entre Paimpol et Kerfot, tient en haleine les usagers de ce tronçon de 4 km qui voit défiler 8 à 9 000 véhicules par jour avec des pointes autour de 13 000 en été.

Il aura fallu la conjonction d'un travail de fourmi effectué par l'association des Bois et Vallée du Correc et du Collectif de riverains, tant en matière de rassemblement que de propositions, et d'une nouvelle représentation départementale pour qu'enfin le bout du tunnel soit en vue.

Désenclaver Paimpol
Avant de céder la parole à Franck Bourdais, directeur des services des Infrastructures au Département, André Coënt a rappelé les objectifs principaux du projet : sécuriser l'itinéraire, améliorer la fluidité du trafic, contribuer au désenclavement du bassin économique et légumier de Paimpol.

La mise en 2x2 voies doit permettre d'augmenter la capacité de la RD7 et le niveau de service.

Le vice-président a souligné l'importance « d'entendre les intérêts de chacun dans ce dossier ». Et le moins que l'on puisse dire, est que l'objectif est atteint. Jamais en trente ans, on n'avait vu autant de mines réjouies autour de ce projet.

Les ronds-points validés

Franck Bourdais a donc résumé cette dernière mouture, qui reprend peu ou prou, l'essentiel des propositions faites par l'association et le collectif : mise en

2X2 voies avec route partagée et limitée à 90 km/h, deux ronds-points aux Rues et au Savazou, avec, en plus, une bretelle d'accès au Savazou avant le rond-point venant de Paimpol.

Terres et zones humides préservées

En voies secondaires, le choix a été fait de privilégier une voie pour mobilités douces entre le Savazou et les Rues, des passages sous la RD 7 (deux piétons et un routier au Poustoulic).

« Le nouveau projet, insiste Franck Bourdais, réduit l'impact sur les terres agricoles et sur les zones humides et améliore le niveau sonore. » Il a également précisé que la réunion du jour avait pour but d'informer et de recueillir des avis et des observations.

« J'ai envie d'applaudir »

Dans la salle, les avis sont favorables. « J'ai envie d'applaudir, lance Yves Nabucet, président de l'Association du Bois et de la Vallée du Correc. Ce projet correspond tout à fait à ce que nous avons décidé à quelques détails près. J'invite la population à une nouvelle réunion publique le 5 mars à 10 h à Yvias ».

Même enthousiasme du côté de Jacky Gouault, adjoint à Paimpol : « Bravo aux services du Département pour leur réactivité. »

Sérénité des débats

André Coënt remercie tous



Yves Nabucet (au micro) dit la satisfaction du collectif et de l'association devant le nouveau projet. La Presse d'Armor

les services qui se sont penchés sur le dossier et Caroline Sansom-Raoul, maire de Kerfot, se réjouit que « l'avis des Kerfotais ait été pris en compte. » Maire d'Yvias, Karine Le Graet salue « un bon projet ».

Les deux conseillers départementaux, Véronique Cadudal et Gilles Pagny, félicitent les membres du collectif et de l'association « pour leur sagesse et la sérénité des débats. »

Enfin, Vincent Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol Agglomération, applaudit « un bel

exemple de démocratie participative active » et souligne « le liant apporté par Yves Nabucet dans les discussions. »

Enquête publique du 7 mars au 8 avril

Désormais, le projet fera l'objet d'une enquête publique du 7 mars au 8 avril.

Le dossier sera consultable en mairie de Kerfot et sur le site du département. Deux permanences auront lieu mardi 15 mars toute la journée et samedi 26 mars au matin.

Un bilan sera fait à l'automne et l'étude technique détaillée sera en chantier jusqu'en 2023. Avant de nouveaux échanges avec les collectivités et une nouvelle concertation publique. Le dépôt des dossiers se fera en 2024 pour des travaux à l'horizon 2026.

Même si tout cela peut sembler long, c'est avant tout la satisfaction générale qui était de mise lors de cette réunion du 22 février.

● François Cabioc'h

Télégramme Lannion-Paimpol (Le) 04/03/2022

YVIAS ● Une réunion tout public sur la RD 7, ce samedi

Le collectif du Savazou et l'association Bois et Vallée du Correc proposent une réunion, samedi 5 mars, de 10 h à 12 h, à la salle des fêtes d'Yvias, afin d'échanger sur le projet de mise à 2x2 voies du tronçon de 4 km reliant Paimpol (la Lande Blanche) à Kerfot-Yvias (la Petite Tournée). Pour Yves Nabucet, président de Bois et Vallée, il s'agit de faire un peu d'historiques depuis le dernier projet de mars 2021 jusqu'à celui qui a été proposé par le Département en février 2022, de réfléchir ensemble aux petites suggestions à apporter tout en soutenant ce nouveau tracé.

YVIAS

RD 7 : un registre en mairie de Kerfot jusqu'au 8 avril

Un tronçon de 4 km à mettre en 2x2 voies entre La Lande Blanche, en Paimpol et la Petite Tournée, à la limite des communes de Kerfot - Yvias : c'est le projet du Département auquel souscrivent un grand nombre de riverains, réunis samedi matin à Yvias.



Yves Nabucet et Sylvie Le Gall, de l'association Bois et Vallée du Correc, ont mené la réunion pour les riverains au sujet de la RD 7 et son futur aménagement, entre Paimpol et les communes de Kerfot - Yvias.

Armelle Menguy

● D'un côté, le collectif du Savazou, représentant le monde économique et agricole ; de l'autre, l'association Bois et Vallée du Correc. Le tout est très uni et représente plus de 400 personnes sur les communes de Kerfot et Yvias, toutes très concernées par le nouveau projet du Département concernant la mise à 2x2 voies d'un tronçon de 4 km depuis Paimpol à la Lande Blanche, pour joindre la Petite Tournée, à la limite de Kerfot et d'Yvias. Un aménagement dont les prémices sont vieilles de 30 ans et qui n'est toujours pas réalisé.

Un projet validé sur le fond à 100 %

Mais le Département avance sur le dossier, et, le 22 février dernier, a organisé une réunion publique à Kerfot avec un axe de travail sur lequel vont maintenant plancher élus, riverains et services techniques. Un acquis et une satisfaction pour l'ensemble des parties : le fait que le tronçon se fasse en route partagée avec les véhicules lents comme les tracteurs sur un axe limité à 90 km/h maximum au lieu de 110 km/h, plus deux ronds-

points, l'un au Savazou, l'autre aux Rues.

« Nous sommes d'accord sur le fond de ce projet avec ces trois points », a redit Yves Nabucet, qui menait la réunion de samedi matin à Yvias. Président de Bois et Vallée du Correc, il a, par contre, rappelé les suggestions à apporter de la part du plus grand nombre, à compter de ce lundi 7 mars et jusqu'au 8 avril, à la mairie de Kerfot, dans un registre d'observations (ledit registre est aussi accessible en ligne sur le site du conseil départemental).

« C'est très important d'aller le faire de manière simple, claire, directe, concrète ; nos priorités portent sur les nuisances sonores, les murs anti-bruit et les merlons de terre, notamment aux Rues ; les passages souterrains, pour les vélos et les piétons au niveau des deux ronds-points ; la sécurité, les pistes cyclables, l'environnement, la pollution, le prix des carburants, les voies vertes, le pont de Poustoulic à maintenir mais à déplacer à cause des parcelles agricoles ».

Tirer un trait sur le passé et avancer

Le département avait du mal à compenser 2 ha de zones humides et le problème devenait une impasse ; avec le nouveau tracé, il satisfait le plus grand nombre. Également évoqué samedi, le souci des terres agricoles quand elles sont des deux côtés de la voie, comme c'est le cas de l'exploitation de la famille Gérard. « Je ne m'oppose pas à vos idées, je ne veux embêter personne, le projet soumis est vraiment très bien, mais je reconnais avoir besoin de votre soutien pour mon problème », est venu dire Yvon Gérard, samedi matin. Pour Yves Nabucet, le regret est qu'une réunion préparatoire n'ait pas eu lieu avec toutes les parties, élus, riverains, agriculteurs, Département... « On tire un trait sur le passé et maintenant on avance », a-t-il rappelé en espérant que ce projet est vraiment le dernier et que les élus de Kerfot vont rejoindre le mouvement, comme l'ont déjà fait ceux d'Yvias.

Il doit rencontrer Caroline Samson-Raoul, maire de Kerfot, ce lundi.

Presse d'Armor (La) 08/06/2022

Télégramme Lannion-Paimpol (Le) 17/06/2022

KERFOT

RD 7

Après l'étude des 160 observations laissées sur le registre disposé en mairie et en ligne, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet actuel de la future RD7 qui prévoit une route partagée à 2X2 voies, limitée à 90 km/h et comprenant deux ronds-points aux Rues et au Savazou. Ils émettent aussi le vœu que les ajustements souhaités lors de la concertation soient pris en compte par le Conseil Départemental.

Les deux collectifs de riverains ont rencontré les techniciens du département concernant la RD 7. Yves Nabucet et Denis Herry sont ravis des avancées mais ne lâchent pas la pression pour autant.



KERFOT

RD7: des avancées pour les collectifs de riverains

À Kerfot, Denis Herry et Yves Nabucet, des associations de riverains se battant contre un ancien tracé de la RD7 rejoignant Paimpol, commencent à être un peu plus sereins. Les élus de la commune comme les techniciens du département sont à leur écoute.

Armelle Menguy

« Début avril, nous avons été reçus au Département par Thierry Goyer, chef de projet ; Xavier Quenault,

juriste, et Kaëlig Pointel, ingénieur technicien. Comme nous, ils sont favorables à un axe en 2x2 voies avec ronds-points au Savazou et aux Rues ; une route partagée avec les véhicules lents et la vitesse ramenée partout à 90 km/h ; ce qui pêche encore un peu, ce sont les emplacements des ponts, à Poustoulic comme à Kerogel et la piste cyclable », déclarent Denis Herry et Yves Nabucet.

« On souhaite juste de la cohérence »

Les deux collectifs Bois et Vallées du Correc et du Savazou, représentés par les deux hommes, aimeraient un pont de Poustoulic, plus près de Kerfraval, en face de la piste d'ULM. « De plus, en avoir un autre à Kerogel est de l'intérêt général puisqu'il y a une voie verte de l'autre côté, poursuivent-ils. Un passage souterrain de 4 m permettrait aux petits tracteurs, aux piétons comme aux vélos de passer ; il faut que le tout soit cohé-

rent. Notre vœu serait d'avoir une piste cyclable de la Lande Blanche à la Petite Tournée. Pour le Département, ce n'est pas forcément faisable. Nous sommes prêts à tout entendre du moment que ça va dans l'intérêt collectif car bon nombre de gens vont travailler aujourd'hui à vélo électrique et qu'il faut une incitation à plus prendre le vélo. Nous, on ne bloque rien et nous avons été très bien reçus par les techniciens, très à l'écoute et avec la volonté affichée de faire aboutir ce nouveau tracé. Nous sommes aussi ravis que le conseil municipal de Kerfot aille dans le sens des ronds-points, ce qui n'était pas gagné au départ, même s'ils sont encore un peu frileux sur les ponts et les facilités pour les cyclistes ». Autre point abordé lors de la réunion d'avril, la sécurisation du rond-point de la Lande Blanche qui offre un goulet d'étranglement. « Comme c'est en dehors des travaux de la RD7, c'est un chantier qui pourrait être mené avant et qui va dans notre sens ».